

JAUNE = il est temps de verser !
ROUGE = c'est le dernier !

Edito

Une morale d'exclusion

Tandis que près de dix mille personnes se rassemblaient, ce dimanche 4 octobre, devant les barbelés de Vottem, le nouveau Ministre de l'Intérieur, Luc Van den Bossche, annonçait ses trois maigres mesures gouvernementales pour assurer la permanence des lois promulguées par ses deux prédécesseurs. Ces mesures ressemblent d'avantage à un ravalement de façade qu'à une véritable prise en charge du problème soulevé par tout un peuple depuis le lâche assassinat d'Etat de Semira. Ici, une démission bien médiatisée suffit généralement à étouffer n'importe quelle crise. Mais Tobback, comme toujours, a su faire payer ses erreurs par l'ensemble de la classe politique. Après avoir lâchement rejeté la responsabilité de la mort de Semira sur les prétendus mensonges de la victime elle-même, puis sur le Collectif contre les expulsions, le voilà qui transforme un problème de compétence ministérielle en un nouveau brûlot communautaire.

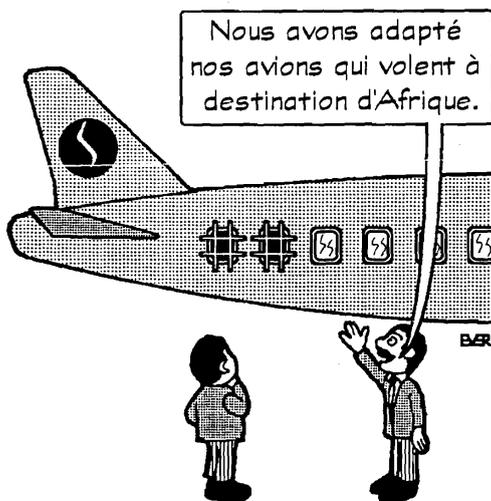
Devant un tel étalage de cynisme et de mauvaise foi, il ne nous vient qu'une question : combien de temps devons-nous encore endurer cette mascarade ? Ils sont nombreux à s'exprimer aujourd'hui : députés, universitaires, responsables d'ONG, et autre curé bavard. Où étaient-ils et qu'avaient-ils en tête il y a seulement vingt jours ? Il a fallu la mort de Semira pour que tous aient subitement un tas de choses à dire, à révéler et à salir à propos d'une pauvre gosse de 20 ans dont tout le monde se foutait il y a vingt jours. Ils ne la respecteront jamais, ne la laisseront jamais en paix, ne la connaîtront jamais, même morte.

Mais les questions que suscitent la mort de Semira dépassent, et de loin, la problématique des sans papiers. Posons d'emblée quelques principes : une démocratie qui se défend en excluant ceux qui n'ont pas les moyens est une démocratie qui ne respecte pas son nom. Une démocratie pour rire. Avons-nous envie de rire ? Nous avons gobé depuis longtemps cette bonne blague qu'il existe des lignes de conduite, des lois, valables pour toute la planète et que nous en sommes les détenteurs. Ce bobard pour écolier débile qui raconte que notre mode de vie est supérieur, que nous avons le droit de l'exporter, bien plus : de l'imposer par la force. Ainsi justifions-nous nos interventions dans le Golfe, en Somalie, en Haïti. Ainsi justifions-nous notre morgue, notre éternel besoin de faire la morale aux autres. Mais avons-nous jamais exporté autre chose que notre morale d'exclusion ?

Le monde appartient à ceux qui y vivent, non à ceux qui se le disputent. Quelles sont les questions fondamentales ? Voulons-nous des papiers, des frontières, des discriminations raciales, sexuelles, confessionnelles, des plans d'embauche au rabais, des hiérarchies ? Ou

exigeons-nous de quoi vivre, se soigner, habiller les enfants, décorer le foyer, panser les plaies d'un passé douloureux, vivre, tout simplement, exister sans honte, sans misère, sans se justifier, être là, sur cette terre qui nous appartient.

Mais, l'Etat belge assassine. Il torture. Il persécute les « sans », foule aux pieds les droits fondamentaux, la



En bref : AG du COLLECTIF, 3 octobre 98

• Suites de l'action du 9.9.98 (voir article p 4 à 6) :

L'atelier « Réduction du temps de travail et création d'emplois » prépare la lettre de demande de projection du Fonds Emploi pour le bureau du Plan (proposition de Mr de Calattay);
Nous allons écrire au ministère de l'Emploi et du Travail pour leur rappeler leur proposition de discussion sur nos revendications contenues dans la plate-forme.

• Constitution d'une ASBL :

Nous avons décidé de nous constituer en ASBL pour 3 raisons : dégager les responsabilités individuelles des membres du comité de gestion; obtention de certains subsides; garant juridique.

Proposition de statuts : plusieurs amendements ont été proposés, en vue d'assurer que les statuts « collent » aux objectifs et au mode de fonctionnement du collectif, et garder un mode de participation « à géométrie variable ». Le projet de statuts sera retravaillé par le comité de gestion, avec un projet de règlement d'ordre intérieur. Ces projets seront transmis à tous les membres par courrier et soumis au vote à la prochaine assemblée générale.

• comité de gestion :

François Verhulst est démissionnaire; Claire André est la seule candidate pour le remplacer.
La candidature de Claire André a été jugée sans objet puisqu'elle participe déjà à tous les comités de gestion comme employée du Collectif. De plus, une des tâches du comité de gestion étant de gérer son emploi, elle ne pourrait être juge et partie.

• priorités de travail pour 98/99 :

4 axes de travail actuellement : le journal, comme outil de communication et de transversalité; le travail de réseau : être à l'écoute et participer aux initiatives des autres; les ateliers et lieux de parole; les actions de sensibilisation politique.

En résumé, le travail de réseau consitue notre priorité, avec le journal comme outil; nous gardons la volonté d'avoir un effet sur le politique, par un programme d'actions mieux concertées avec les autres organisations; les lieux de parole et les ateliers doivent se poursuivre, mais notre investissement ne peut être que limité, il faut veiller à mieux utiliser et valoriser les spécificités des organisations membres.

Actions	p 4 à 11
Mercredi 9 septembre : un bouleau dans les marolles (Claire André)	4
Débat sur le rapport sur la pauvreté (Claire André)	7
Des nouvelles des lieux de paroles du collectif (Claire André et Rosa Navarro)	8
STOP aux perquisitions à domicile (Marches Européennes)	9
Collectifs chômeurs	p 12 à 13
Quelques infos des collectifs de sans emploi	12
Actions	p 14 à 19
Noyau de la désobéissance civique : le Centre social (Corine Barella)	14
Le Front des Sans Domicile Fixe : une lutte s'organise (Anne-Marie Raison)	17
Témoignages	p 20
Délit de solidarité (Martine Salmain)	20
A lire...A débattre	p 22 à 35
Sommes-nous vraiment condamnés à être cet étrange pays des occasions perdues ? (Hugues Lepaige)	22
La solidarité conjugulée au 3ème âge. Abbeyfield Belgium (Monique Verstraeten)	23
Vous avez des idées, de l'énergie, du talent... Montrez-vous (Claire André)	25
Les soins de santé bientôt privatisés (Jean-Michel Melis)	28
L'Europe, l'emploi et les résistances (François Gobbe)	31
Le travail des enfants : une réalité bien pesante (Bénédicte Paquay)	33
Les ateliers	p 36 à 37
Agenda	p 38

Constitution. L'Etat belge maintient en façade un semblant de démocratie alors que ses fonctionnaires, assurés du blanc-seing gouvernemental, se font les « exécuteurs » d'une logique d'inquisition. Pratiques connues sous d'autres cieux ou en d'autres temps. Comment n'avons-nous pas réussi à nous prémunir de telles dérives qui font de l'Etat de droit un paradigme que rien ne relie plus à la réalité ?

Dans ce contexte, tout acte de résistance et de désobéissance revêt un caractère civique. Nous choisissons de lutter contre les mêmes dérives : l'instauration d'un apartheid, social, racial, économique, la définition d'une zone de non-droit pour une frange croissante de la population. Comment nos gouvernants ont-ils créé cette fracture invisible, souvent insoupçonnée de ceux qui ne sont pas, encore, menacés ? Les frontières du non-droit sont élastiques. A terme, elles pourraient évoluer jusqu'à définir deux zones étanches : la première, les ayants droits, dominant la seconde, les sans droits.

La zone de non droit ne peut s'appliquer qu'à un public fragilisé dont personne ne doit pouvoir se sentir solidaire. Les victimes de l'exclusion économique sont transformées en coupables, en acteurs de leur exclusion. Sans emploi, sans papiers, sans logis sont dès lors coupables de fraude, coupables de coûter à la société,

coupables d'exister. Qui se souciait de Semira Adamu, avant que le fameux coussin n'étouffe son dernier cri de détresse ? Semira ne produisait rien. Une parasite. Vouée à la clandestinité, la fraude, le travail en noir - quelques doctes esprits parlent aussi de prostitution - étaient sa seule issue. Coupable Semira !

Coupables aussi le minimexé, le chômeur ! Non compétitifs et non rentables. Coupables les travailleurs, trop chers, trop exigeants, comme l'aboient les experts philanthropes de l'OCDE.

Mais nos gouvernants ont prévu et étudié la solution pour chaque groupe d'inutiles ressources humaines : les étrangers sont renvoyés manu militari, les indigènes sont contraints de se soumettre au travail forcé, aux salaires de plus en plus misérables, aux conditions de travail inacceptables, aux brimades et aux vexations quotidiennes, à la négation de leur être et de leur droit à l'existence.

Corine Barella, journaliste, militante du réseau « Marches européennes contre le chômage, la précarité et l'exclusion »

Marco Carbocci, journaliste, militant du Collectif contre les expulsions, coauteur de :
« *Les barbelés de la honte* »² paru aux éditions Luc Pire.

1 : NDLR : Nous savons tous que le milieu associatif dénonce depuis longtemps le sort réservé aux demandeurs d'asile. Fin 1993, bien avant la loi Vande Lanotte (Tobback était alors ministre de l'intérieur), des « comités de vigilance » se sont mis sur pied dans plusieurs villes, et se sont organisés autour d'une plateforme de soutien aux réfugiés (voir « *Solidarités en mouvement* » n°9 janvier-février 94 « *Réfugiés : mise sur pied de comités de vigilance* », n°15 mars-avril 95 « *Que reste-t-il du droit d'asile ?* », et n°20 mars-avril 96, « *Les étrangers sont de moins en moins les bienvenus en Europe* » et « *Pleins feux sur les étrangers* »). Mais ces voix ne dépassaient guère les milieux militants. Les actions musclées du Collectif contre les expulsions ont le grand mérite d'avoir permis de dénoncer l'intolérable auprès du grand public et de porter le débat au niveau politique. Sans ces actions, même la mort de Sémira aurait été passée sous silence...car elle n'était malheureusement pas la première !

2 : annonce voir page 16

Mercredi 9 septembre : un bouleau dans les marolles

Claire André,
permanente du
Collectif

1 : Constitution
d'un Fonds
affecté pour
l'Emploi,
mesures au
niveau de la
fiscalité,
meilleure
information
des chômeurs
et
individualisa-
tion des droits,
accès pour tous
à une
formation de
qualité

2 : cfr article
p 9 (Marches
européennes)

3 : voir journal
n° 7, p 8-9,
communiqué
de presse
réalisé après
l'entrevue

© Bruno Strewick



Septembre avait vu ses écoliers reprendre le chemin de l'école. La rentrée politique avait sonné. Le vendredi 11 septembre, la FGTB et la CSC appelaient à manifester « *Pour l'amélioration des allocations et des prestations sociales - Contre l'exclusion sociale* ». Quant à nous, nous nous apprêtions à planter un bouleau pour rappeler les revendications contenues dans notre plate-forme issue du forum du 7 mars 98¹.

Une bonne « drache » s'abattait sur Bruxelles, ce mercredi vers midi. Quand tout-à-coup, le soleil a montré le bout de son nez. Notre slogan du jour : « *Nous plantons ce bouleau car nous voulons du boulot pour tous* » aurait-il la bienveillance du ciel ?

Une cinquantaine de personnes s'étaient réunies autour de l'arbre. Des discours ont été prononcés. Les principales revendications de notre plate-forme issues du forum du mois de mars ont été rappelées. Les craintes quant au futur projet de Miet Smet (article 63)² ont été exprimées. L'ambiance était festive. Ampélio s'est attaché à l'arbre. Par cette image, il exprimait toute la difficulté des sans emploi de trouver un emploi en ces temps de crise, et sa détermination à garder son prochain boulot.

Une fois l'arbre planté, le groupe s'est divisé en deux : une délégation a été reçue au cabinet de Monsieur Dehaene, tandis que l'autre se rendait en visite surprise chez notre « chère » Ministre de l'Emploi.

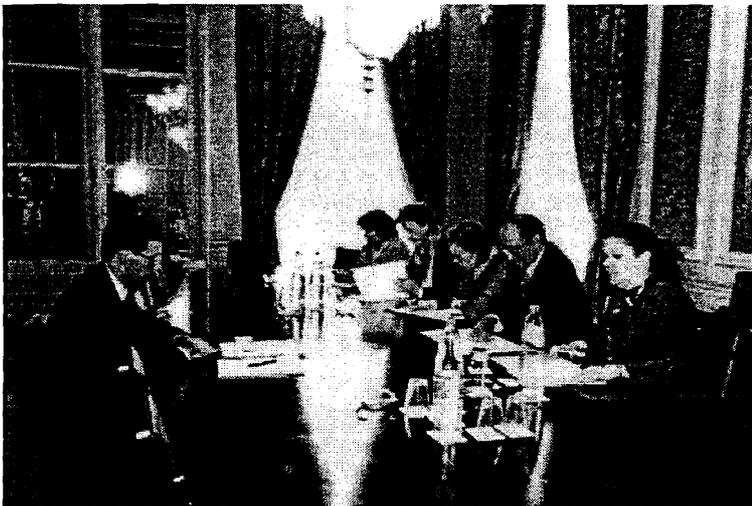
Rencontre au Cabinet du Premier Ministre

Monsieur Etienne de Calattay, vice chef de Cabinet, nous a reçus au nom de Monsieur Dehaene. Antonino Lombardo lui a remis le petit bouleau tout en souhaitant que le Premier Ministre puisse le regarder grandir et se rappeler qu'il est urgent d'agir pour l'emploi ... au cas où il l'oublierait !

Nous avons déjà été reçus en janvier à l'occasion de l'action où nous avons rebaptisé la rue de la Loi « *rue de la Loi pour l'Emploi* »³. Nous avons constaté une certaine tension entre les représentants du gouvernement et nous. Celle-ci provenait de difficultés de compréhension suite au fait que certains mots n'ont pas le même sens pour eux et nous.

Cette fois-ci, nous n'avons pas ressenti de tension particulière, le langage n'a pas posé problème et le dialogue fut franc. Monsieur de Calattay s'est montré humain, soucieux de la réalité concrète des sans emploi et précaires tout en défendant les positions du gouvernement. Sa réflexion reste cependant essentiellement basée sur les conditions économiques nécessaires aux entreprises. C'est ainsi qu'il juge que vouloir dans le même temps créer de l'emploi et réduire le temps de travail ne peut qu'être impossible. Améliorer les conditions de vie des gens n'est pas la priorité du gouvernement.

Il compare l'emploi à un gâteau qu'il faut partager en petites ou grosses portions. Le choix du gouvernement va plutôt vers cette dernière solution. Cette image donne une vision très limitée du nombre d'emplois qu'il serait possible de créer. Or, le résultat obtenu pour un gâteau ne dépend-t-il pas de la quantité de farine, d'oeufs, de sucre qu'on y met ? Et, par conséquent, nous choisissons sa taille en fonction du four dans lequel on va le cuire ! Au plus le four sera grand, au plus grand sera le gâteau.



© Bruno Stewick

Le nombre d'emplois que l'on crée dépend aussi du type de société (le four) que l'on veut : soit un modèle où quelques personnes s'en sortent (de grosses portions du gâteau) soit partager entre tous (de petites portions). La préférence du Collectif va clairement vers ce deuxième choix. En d'autres mots : nous pourrions tous avoir un emploi et un revenu qui nous permettraient de vivre correctement. Nous savons que les richesses existent. Ce qui manque c'est la mise en pratique de la solidarité et la mise en commun des énergies, des intelligences.

C'est pourquoi, de notre côté, nous avons plus mis l'accent sur la réalité concrète des gens que sur celle des « pauvres petites entreprises »... Pasqualina Vella, chômeuse active à la CSC, par une comparaison entre le costume que portait Monsieur de Calattay et l'allocation que reçoivent certains sans emploi, a mis en évidence le fossé qui sépare le vécu d'un chef de cabinet et celui des plus précaires.

Il n'avait plus grand chose à ajouter...

Monsieur de Calattay a reconnu que le secteur non marchand et les chômeurs étaient très mal représentés dans la concertation sociale. Mais ceci n'est pas de la compétence du gouvernement...

Le gouvernement semble conscient que certains facteurs constituent des pièges à l'emploi et qu'il faudrait les analyser. Accepter certains emplois entraîne parfois (trop souvent) une perte de revenus. Mais là, il s'arrête, il ne peut pas nous en dire plus !

Antonino Lombardo a pu défendre longuement le Fonds affecté pour l'emploi. Etienne de Calattay a proposé que nous introduisions auprès de Monsieur Dehaene une demande de simulation du Fonds par le bureau du plan. L'atelier réduction du temps de travail et création d'emploi suit ce dossier.

D'autres rencontres dans le futur ? Monsieur de Calattay se montre ouvert... Nous ne manquerons pas de revenir le voir.

Rencontre au Ministère du travail

Une deuxième délégation d'une vingtaine de personnes s'est rendue au Ministère de l'Emploi et du Travail. Elle allait elle aussi, de son côté, remettre un petit bouillon à Madame Miet Smet.

C'est le chef de cabinet qui a reçu la délégation. Celle-ci était composée en grande partie de sans emploi. Ils ont fait part de leur mécontentement. Les mesures prises⁴ par la Ministre par rapport aux chômeurs sont tout à fait inacceptables. Les chômeurs veulent du travail, mais un véritable travail à statut normal.

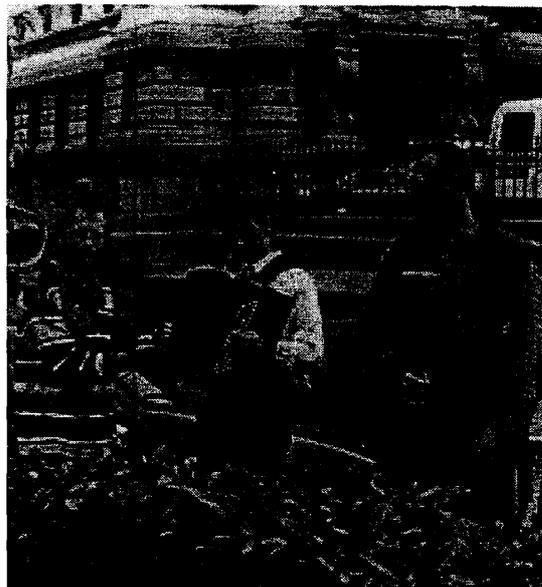
Le chef de cabinet a souligné que la situation des chômeurs en Belgique était meilleure qu'ailleurs en Europe, en sous-entendant qu'ils étaient impuissants face à ce contexte international (attendons-nous sans doute à de

4 : comme par exemple le renforcement des visites domiciliaires (avant-projet de loi), les emplois précaires proposés aux chômeurs sous forme d'activation des allocations de chômage, qui laissent les chômeurs dans un statut de travailleur au rabais.

nouvelles mesures plus restrictives...!).

Il a rappelé que le front commun syndical organisait une manifestation deux jours plus tard, et qu'il représenterait donc les intérêts de tous. Nous lui avons fait remarquer que le collectif était composé aussi bien d'associations que de sections syndicales, et que nous avions aussi des choses importantes à dire, que les syndicats ne représentent pas seuls toute la société civile.

Nous avons invité la Ministre à prendre connaissance de notre proposition de Fonds affecté pour l'Emploi. Il a été convenu avec le chef de cabinet que nous en discuterions prochainement avec des représentants du ministère. Une invitation devait nous être transmise... A cette heure, nous ne l'avons pas encore reçue, nous allons donc nous rappeler à leur bon souvenir...



Quelques commentaires sur la visite chez Miet Smet

Michel
Spronck

*Si le mur à sauter est de un mètre, est-il intéressant de dépenser aussi peu que ce soit pour sauter à dix centimètres ?
Y-a-t-il un niveau acceptable d'exclusion ou de précarité ?
Quelle est la définition de l'exclusion ou de la précarité ?
Quels sont les critères ?*

La rencontre surprise que nous avons eue avec les attachés du cabinet de Mme Miet Smet pour leur remettre la plate-forme de revendications du Collectif me laisse une impression pénible mais qu'il serait dangereux de vouloir évacuer car cela fait partie du problème.

C'est plus qu'une impression, c'est un constat : le problème de l'emploi est mal posé. Nous sommes victimes de parti pris méthodologiques qui veulent qu'on ne travaille qu'avec un nombre de paramètres que l'on maîtrise en négligeant, voire en niant, les autres paramètres, et ils sont nombreux. Il s'agit là d'un mode de fonctionnement, certes confortable, et intellectuellement rassurant, mais bien peu réaliste, adapté, et productif. Comment pourrait-

on prendre en compte un nombre plus important de variables quand on voit l'hyper cloisonnement des compétences et des responsabilités, qui d'ailleurs dilue les responsabilités. Ceci se traduit de façon tristement répétitive par la phrase salvatrice : « *Ceci n'est pas de ma compétence* » !
A quand la prise de conscience que nous vivons dans un système qui s'accommode fort mal de modifications locales ignorant l'ensemble dans lequel elles doivent s'intégrer ?

Pour en revenir à cette entrevue au cabinet, j'ai également ressenti une absence de volonté pour une solution large. Créer quelques emplois : oui; supprimer le chômage : non. « *D'ailleurs, ça ne va pas mieux chez nos voisins* », dixit. Si nos voisins attendent aussi que cela aille mieux chez nous pour bouger, on peut attendre encore longtemps.

Débat sur le rapport sur la pauvreté

Après l'assemblée générale du samedi matin, nous avons prévu un débat sur le rapport Général sur la Pauvreté. Françoise De Boe du Centre pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme était invitée à venir présenter les tenants et aboutissants de ce Rapport. Nous voulions mieux connaître ses origines, ses objectifs et voir où il en est actuellement. Bref, notre objectif était de mieux comprendre la démarche. Le Centre pour l'Egalité des chances est en effet chargé d'une partie du suivi de ce Rapport.

Ceux qui ont voulu aller à Vottem le dimanche en empruntant l'autoroute Bruxelles-Liège, s'en seront sans doute rendu compte : les travaux du TGV entraînent des embouteillages monstres sur cette autoroute et il n'est pas rare que des personnes y soient bloquées pendant des heures. C'est ce qui est arrivé à Françoise De Boe. D'heure en heure, nous l'attendions (vive les GSM : nous savions où elle était)... mais nous avons dû débattre sans elle.

Même sans conférencière, le débat fut fort intéressant. Serge Remy fit un bref rappel du contenu du Rapport et de ses objectifs. Le

nous a expliqué comment les différentes équipes avaient travaillé. Chaque groupe était constitué pour moitié de personnes qui vivaient vraiment la misère. Liège s'est centré sur la récolte de témoignages sur le placement des enfants. Il arrive trop souvent que des enfants soient placés dans un home pour la simple raison que leurs parents ont peu de moyens d'existence, alors qu'ils s'occupent très bien de leurs enfants et leur donnent toute l'affection dont ils ont besoin. Cette mesure est injuste et ne peut avoir pour effet que de provoquer un traumatisme chez l'enfant et le perturber dans ses études. Ce qui le conduit donc à avoir moins de chances sur le marché du travail... Bonjour, le cercle infernal de l'exclusion !

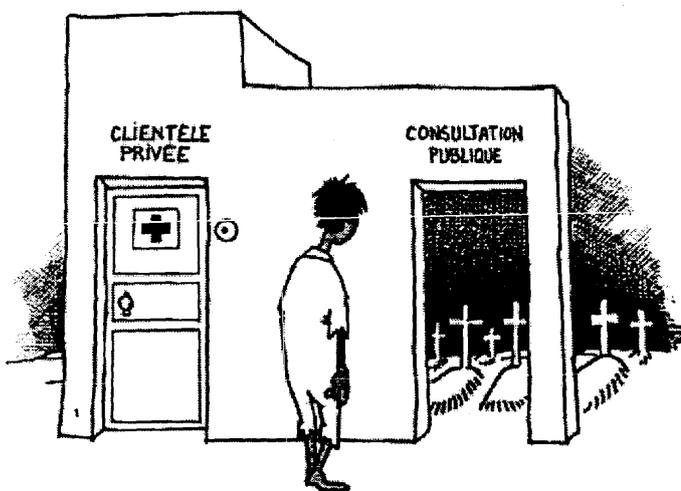
Des membres de la communauté « Espace Fraternel » étaient aussi présents ainsi qu'Ernest Foulon, militant au long cours de toutes les luttes contre l'exclusion. Ernest pense que le revenu minimum devrait être d'au moins 35.000 FB. La santé a suscité un long débat. Les tracasseries des CPAS pour obtenir un réquisitoire ne sont vraiment pas justifiées et compliquent l'accès à la santé pour beaucoup. Les soins de santé ne devraient-ils pas être

garantis aux plus démunis par l'INAMI directement, plutôt que de devoir passer par les CPAS ? La question est lancée et le sujet devra être approfondi dans les mois qui viennent.

Malheureusement, nous n'avons pas assez de place dans ce journal pour vous raconter tout ce qui s'est dit cette après-midi là. Ce qui est sûr c'est que nous reprendrons bientôt contact avec Françoise De Boe pour fixer une nouvelle date. Nous tenterons par la même occasion que des responsables politiques soient présents afin qu'ils puissent répondre aux questions des acteurs de terrain. L'amorce de cette après-midi nous a

convaincus : le sujet est large, passionnant, à approfondir... Bref, il y a du pain sur la planche... (comme d'habitude !). Nous vous en reparlerons bientôt. Si vous voulez participer au débat avec Françoise De Boe, n'hésitez pas à prendre contact avec le bureau du Collectif.

*Auberge de
Jeunesse
Simenon,
Liège, 3.10.98
Claire André,
permanente du
Collectif*



Plantu : « Les cours du caoutchouc sont trop élastiques » (1982)

rapport aborde différents droits : vivre en famille, assistance sociale, revenu décent, santé, travail, logement, culture et enseignement.

Différentes personnes ayant participé au rapport lors de son élaboration nous ont fait part de leurs expériences.

Ainsi, Marie-Thérèse¹ d'ATD Quart Monde

1 : Elle vous conseille de lire le Rapport Général sur la pauvreté. Il est très vivant car il comporte de très nombreux témoignages

Des nouvelles des lieux de parole du collectif

Claire André

1. Le lieu de parole à Ixelles

Au mois d'octobre, nous avons changé de lieu (chauffage oblige) et de formule tout en gardant les mêmes principes : ouvert à tous (avec ou sans emploi) & convivialité, autonomie et liberté, solidarité et défense de nos droits de sans emploi.

Nous avons débuté par un film de Peter Cattaneo « *The Full Monty* ». Nous avons bien ri tout en dégustant des biscuits, tartes, gâteaux et boissons qui étaient offerts gratuitement aux participants. La deuxième activité était consacrée à des jeux de société; de nombreux nouveaux sont venus et se sont montrés enthousiastes à participer et à continuer à venir.

Nous nous réunissons tous les premier et troisième mardis du mois, de 18h30 à 22h à la Salle Cardijn, (2ème étage) de l'Espace Malibran, au 49 de la rue Malibran, tout près de la place Flagey, 1050 Ixelles (fléchage à partir du début de la cour), renseignements: 02-646.46.33.

Nos activités pour novembre :

le mardi 3 novembre: débat à propos des **contrôles exercés par l'ONEM au domicile des sans emploi** et du projet de loi de Miet Smet de renforcer ces contrôles. **Que pouvons nous faire pour résister ?** Différents spécialistes du sujet seront invités à venir nous donner leur avis et une série d'informations utiles. Venez vous informer et discuter !

le mardi 17 novembre : nous visionnerons l'émission Autant Savoir consacrée au premier Mai. Tous les ans, on commémore la fête du travail. Quel sens cela a-t-il pour nous qui en sommes privés ? Quelle place le travail a-t-il dans notre société ? Que pouvons-nous proposer comme solution au manque d'emploi ? Ce reportage nous permettra d'explorer des idées comme la réduction du temps de travail et l'allocation universelle. Venez voir cette émission et en débattre !

Rosa Navarro

2. Le lieu de parole de Neder-Over-Heembeek

J'aurais voulu commencer cet article avec une note optimiste en disant que le lieu de parole de Neder-Over-Heembeek se porte très bien, qu'il a beaucoup de succès et que la salle est pleine à chaque fois. Je manquerais à la vérité en disant ça. Le fait que je n'attache pas beaucoup d'importance au nombre ne veut pas dire que le problème n'existe pas. Les gens se démotivent eux-mêmes quand les participants ne sont pas suffisamment nombreux.

La question que je pose aujourd'hui est la suivante : comment préparer un démarrage en force ? Est-il possible, sans un événement déterminé, de provoquer un mouvement de mobilisation ? Est-ce la réalité socio-économique de notre pays qui empêche les gens de se ressembler autour d'un projet commun ?

Les échanges avec les chômeurs dans les files de pointage me permet de constater la peur à bouger et à faire quelque chose qui puisse retarder, voire supprimer les allocations de chômage. Ils sont terrassés par la peur mais aussi par la résignation. Et j'avoue ne pas trouver pour l'instant la réponse adéquate à leurs inquiétudes. Je n'arrive pas à les rassurer parce que je ne me sens pas rassurée moi-même.

Je ne mets absolument pas en question la nécessité de maintenir un espace qui sera réservé exclusivement aux chômeurs, ou plus exactement aux exclus en général, mais il faudrait peut être repenser à la stratégie pour y aboutir d'une façon plus réussie.

STOP aux perquisitions au domicile des chômeurs



Les chômeurs et les minimexés dénoncent depuis de nombreuses années la manière dont les inspecteurs sociaux de l'ONEM (côté chômeurs) et les CPAS (côté minimexés) bafouent leurs droits les plus élémentaires sous prétexte de contrôle administratif. Des contrôleurs qui débarquent à l'improviste, à n'importe quelle heure, de préférence au saut du lit, qui fouillent le linge sale, les armoires et les penderies, comptent les brosses à dents, repèrent tout signe extérieur de richesses. Bref de quoi monter des dossiers qui, en droit social, ne sont pas soumis à l'obligation d'être à charge et à décharge. Les dénonciations anonymes ne peuvent pas être vérifiées par le défenseur du chômeur par exemple. Les témoignages de chômeurs dénoncent le fait que les inspecteurs de l'ONEM ne leur laissent pas le choix, les intimident pour entrer, et vont jusqu'à menacer de les priver d'allocations définitivement s'ils ne se soumettent pas à la visite domiciliaire.

Pour rappel, la loi actuellement en vigueur est sujette à interprétation discordante entre la Justice et l'Emploi. Les visites domiciliaires sont des perquisitions (hors compétences de l'ONEM, relevant seulement de la compétence de policiers dûment mandatés par un juge d'instruction).

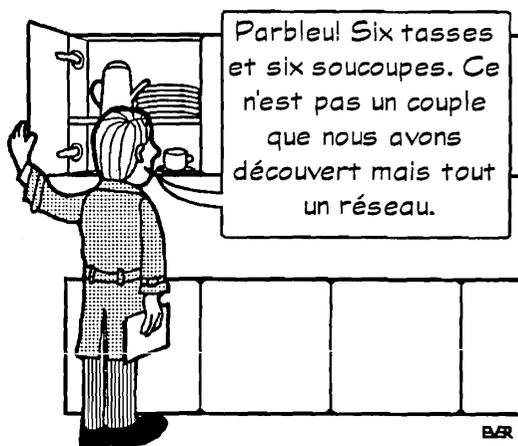
La loi les autorise en effet à « *pénétrer librement, à toute heure du jour et de la nuit, sans avertissement préalable, dans tous les lieux de travail ou autres lieux soumis à leur contrôle ou dans lesquels ils peuvent avoir un motif raisonnable de supposer que travaillent des personnes soumises aux dispositions des législations dont ils exercent la surveillance* ». Concernant la visite domiciliaire, la loi précise : « (...) *dans les locaux habités ils ne peuvent pénétrer qu'avec l'autorisation préalable du juge au tribunal de police* ».

Alors Ministre de la Justice, Stefaan De Clerck (CVP) avait reconnu la violation des droits constitutionnels (inviolabilité du domicile, respect de la vie privée) et des droits de l'Homme dès lors que l'ONEM visitait les domiciles des chômeurs pour contrôler autre chose que le travail en noir présumé, la fouille demeurant strictement prohibée.

Face à la contestation qui monte côté sans

emploi, le gouvernement n'a rien trouvé de mieux que de proposer une modification de la loi sur l'inspection du travail dans le plan pour l'emploi 98. L'avant-projet de loi a été soumis en première lecture au Conseil des ministres du 3 juillet dernier. L'article 63 (voir ci-contre) réforme l'inspection du travail et vise à rendre tout à fait légales les pratiques jusqu'ici illégales.(...)

L'exposé des motifs de l'article 63 (voir page suivante) est très clair, les inspecteurs ont désormais compétence pour s'inviter chez le chômeur ou allocataire social sous le prétexte de leur choix.(...) Et cerise sur le gâteau, le gouvernement précise que la présence de deux inspecteurs au moins « *constitue une garantie supplémentaire pour la vie privée des bénéficiaires d'allocations* ».



Jusqu'où le gouvernement poussera-t-il l'illégalité ?

La légalité de deux articles de loi actuellement en vigueur peut être questionnée à la lumière des droits que garantissent la Constitution belge, les Conventions internationale et européenne des droits de l'Homme, ratifiées par la Belgique.

L'actuel **article 4 de la loi sur l'inspection du travail en noir** (loi du 16/11/72, modifiée par la loi du 22/12/89) et l'**article 140 de la législation chômage** (AR 25/11/91) sont à revoir pour respecter la légalité.

Marches européennes contre le chômage la précarité et l'exclusion, Groupe d'initiative pour la Belgique, 103 rue Potagère, 1030 Bruxelles, tél. : 02- 223.35.33, fax : 02- 223.39.82

voir pétition à signer au centre de ce numéro

**AVANT-PROJET DE LOI RELATIF AU PLAN D'ACTION
BELGE POUR L'EMPLOI 1998 ET PORTANT DES
DISPOSITIONS DIVERSES**

Chapitre Premier / Disposition générale

Art 1. La présente loi règle une matière visée à l'article 78 de la Constitution.

**Chapitre II / Mise en oeuvre du plan d'action belge pour
l'emploi 1998**

Chapitre III / Dispositions diverses

**Section première - Modification de la loi du 16 novembre 1972
concernant l'inspection du travail**

Art- 63. A l'article 4, § 1er de la loi du 16 novembre 1972 concernant l'inspection du travail, inséré par la loi programme du 22 décembre 1989, le 1° est complété comme suit:

« En outre, les inspecteurs sociaux compétents en la matière peuvent, moyennant autorisation préalable du juge au tribunal de police, pénétrer entre 6 heures et 20 heures dans les locaux habités par des bénéficiaires d'allocations dont ils peuvent raisonnablement supposer qu'ils ont contrevenu aux dispositions relatives à l'octroi ou au calcul des allocations sociales. Dans ce cas, le contrôle doit être effectué par deux inspecteurs sociaux au moins. »

(...)

Exposé des Motifs

Chapitre III / Dispositions diverses

Section première

**Modification de la loi du 16 septembre 1972 concernant
l'inspection du travail**

Art. 63. Les inspecteurs sociaux ont compétence pour pénétrer dans les lieux habités par les bénéficiaires d'allocations, aussi en dehors de l'hypothèse d'un contrôle des lieux de travail (présumés).

Il est cependant nécessaire de clarifier les droits des bénéficiaires d'allocations en cette matière.

C'est pourquoi certaines garanties supplémentaires pour la protection de leur vie privée sont prévues. Par rapport à la compétence générale prévue à l'article 4, § 1er de la loi concernant l'inspection du travail les modifications suivantes sont apportées :

- le temps pendant lequel il peut être procédé à une visite est désormais circonscrit et précisé (entre 6 et 20 heures).
- il est précisé que l'objet des visites est de contrôler si les bénéficiaires d'allocations n'ont pas transgressé les dispositions relatives à l'octroi et au calcul de celles-ci. Les inspecteurs sociaux contrôleront de cette manière la situation familiale des bénéficiaires d'allocations, lorsque celle-ci a une influence sur la détermination des montants alloués, pour vérifier que l'éventuelle déclaration sur l'honneur correspond à la réalité.
- l'exigence que le contrôle soit exécuté par au moins deux inspecteurs sociaux compétents en matière de contrôle de la réglementation relative à l'octroi ou au calcul des allocations sociales constitue une garantie supplémentaire pour la vie privée des bénéficiaires d'allocations.

L'article 12 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques énoncent l'inviolabilité de la vie privée, sauf dérogations expressément prescrites par la loi.

L'article 15 de la Constitution belge stipule : « *Le domicile est inviolable; aucune visite domiciliaire ne peut avoir lieu que dans les cas prévus par la loi et dans les formes qu'elle prescrit* ».

L'article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme précise :

« 1. *Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance.*

2. *Il ne peut y avoir ingérence d'une autorité publique dans l'exercice de ce droit que pour autant que cette ingérence est prévue par la loi et qu'elle constitue une mesure, qui dans une société démocratique, est nécessaire à la sécurité nationale, à la sûreté publique, au bien être économique du pays, à la défense de l'ordre et à la prévention d'infractions pénales, à la protection de la santé ou de la morale, ou à la protection des droits et libertés d'autrui* ».

**L'Etat de droit et l'arbitraire de
l'administration**

Bruno Lombaert¹ rappelle :

Dans un État de droit, l'action de l'administration ne peut cependant être justifiée uniquement par un objectif d'efficacité. Aux contraintes organisationnelles s'ajoutent des impératifs démocratiques. L'exécutif doit respecter le principe de légalité. Son administration ne peut donc prétendre détenir des pouvoirs illimités qu'elle exercerait arbitrairement ; elle ne peut agir que dans le respect du droit .

Art. 148 du code pénal

Tout fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire, tout officier de justice ou de police, tout commandant ou agent de la force publique, qui, agissant en cette qualité, se sera introduit dans le domicile d'un habitant contre le gré de celui-ci, hors les cas prévus et sans les formalités prescrites par la loi, sera puni d'un emprisonnement de huit jours à six mois et d'une amende de vingt-six à deux cents francs.

Art. 151 du code pénal

Tout autre acte arbitraire et attentatoire aux libertés et aux droits garantis par la Constitution, ordonné ou exécuté par un fonctionnaire ou officier public, par un dépositaire ou agent de l'autorité ou de la force publique, sera puni d'un emprisonnement de quinze jour à un an.

La perquisition

La ministre Miet Smet effectue un distinguo entre visite domiciliaire (le droit de « regarder ») et perquisition (le droit de « fouiller »). Or la loi du 7 juin 69 « fixant le temps pendant lequel il ne peut être procédé à des perquisitions ou visites domiciliaires (moniteur 28 juin 69) » utilise indifféremment l'une ou l'autre appellation pour décrire la même chose.

En outre la loi prévoit que le consentement de la personne dont, on visite le domicile est requis par écrit², c'est pour la cour de Cassation « une renonciation à la garantie constitutionnelle de l'inviolabilité du domicile et, partant, une invitation à procéder aux recherches dont son chargés les agents ou officiers »³.

En clair, regarder ou fouiller, c'est toujours perquisitionner.

L'inviolabilité du domicile

Jean-Paul Brilmaker⁴ :

« La protection du caractère d'inviolabilité du domicile ne peut en Belgique, en matière pénale, faire l'objet d'une dérogation que dans le cadre strict et limité des procédures de délivrances des mandats de perquisition aux officiers de police judiciaire. Il convient de relever que cet article prévoit de limiter la délivrance du mandat par ordonnance motivée et dans les cas de nécessité seulement ».

Francine Schiettecatte⁵:

« Le contrôleur de l'ONEM, même à domicile, est limité à l'actualisation du dossier administratif (demande de documents délivrés par une administration, preuves de paiements) ». Et de rappeler : « Puisque sans autorisation judiciaire, le contrôleur de l'ONEM ne peut entrer, la menace d'obstacle à contrôle ne peut être brandie ». Le chômeur encourt en plus de la visite illégale d'un contrôleur chez lui une sanction pour obstacle à contrôle.

L'article 4 relatif à l'inspection sociale et au contrôle du travail en noir qui autorise les contrôleurs à pénétrer dans les lieux de travail en noir présumé, ne respecte pas la Convention européenne des Droits de l'Homme. Le Conseil d'Etat dans son avis relatif à la proposition de loi Ecolo le rappelle.

Et la Cour européenne juge en effet, dans le cas où les activités d'une personne physique sont liées à sa vie privée, que par extension, « une perquisition dans les locaux professionnels constitue une ingérence dans le droit au respect du domicile et de la correspondance »⁶.

Et si le contrôleur « s'invite » au domicile du chômeur comme le prévoit l'article 140 de la législation du chômage ?

« L'arrêté royal du 25/11/91 n'organise que l'enquête administrative : aucune autorisation judiciaire préalable n'étant prévue, l'ONEM ne peut "s'auto-charger" de procéder à une enquête d'ordre pénal qui requiert l'intervention d'un magistrat. Les questions sortant du cadre administratif, que nombre d'associations dénoncent, ne peuvent donc être posées sous peine de violer le droit à la vie privée et à la dignité des personnes concernées. En pratique, le chômeur contrôlé peut demander la présence d'un tiers de son choix et recevoir le visiteur uniquement là où il reçoit tout autre visiteur non invité » explique Francine Schiettecatte⁷.

Et la Cour européenne de confirmer : « Même si l'Etat jouit d'une certaine marge d'appréciation quant à la nécessité de procéder à une perquisition, il faut que son déroulement soit encadré par des garanties adéquates et suffisantes contre les abus de sorte que les ingérences restent étroitement proportionnées au but légitime recherché. Ces garanties se trouvent dans la précision du mandat délivré et la présence d'un conseil ou au moins d'un observateur indépendant. Le mandat semble devoir être judiciaire sinon l'administration aurait compétence d'apprécier seule l'opportunité, le nombre, la durée, et l'ampleur des opérations de contrôle, ce qui réduirait à néant les garanties par ailleurs prévues »⁸.

Jean-Paul Brilmaker⁴ : « Le chômeur est évidemment un prévenu en puissance en application de l'article 175 de la législation chômage (AR 25/11/91) qui prévoit des peines de prison, de 8 jours à 3 mois et des amendes de 100 à 1000 francs (multipliée par 200) au préjudice du chômeur qui aurait fait des déclarations frauduleuses. En l'occurrence, ce n'est pas un juge d'instruction, mais le juge au tribunal de police qui délivre le mandat de perquisition. Or le juge d'instruction est le seul à être habilité à autoriser l'entrée du domicile. Les droits de la défense ne sont pas respectés, le juge de fond ne contrôle pas que la procédure est conforme à la loi. Il s'agit dès lors d'une discrimination qui viole l'article 10 de la Constitution belge: tous les Belges sont égaux devant la loi; une distinction ne peut être faite qu'à condition qu'elle ne soit pas arbitraire et qu'elle soit justifiée. Sur base de la discrimination qu'il subit, un chômeur pourrait aller devant la Cour d'arbitrage et faire annuler la loi! Le formalisme du pénal est une protection des droits du prévenu qui n'existe pas en droit social ».



1. « Ordre illégal et obéissance hiérarchique dans le droit disciplinaire de la fonction publique », *Journal des Tribunaux*, 23 mars 98

2. Art. 1er bis, loi 7 juin 1969.

3. Cass. 8 septembre 1993, Pas. p. 664.

4. Avocat, *Ligue des Droits de l'Homme* (section Liège).

5. Juriste, *Ligue des Droits de l'Homme*

6. La Convention européenne des droits de l'Homme, commentaire article par article sous la direction de Pettiti, Decaux, Imbert, éd. Economica.

7. Francine Schiettecatte, « Contrôles par l'ONEM de la situation familiale des chômeurs », in « Droit en + », mai 98, n°11

8. Arrêts Funke, Crémieux, Mialhe rendus le 25 février 93 par la Cour européenne contre la France

Quelques infos des collectifs de sans emploi, allocataires sociaux, précaires...

Le journal du Collectif se veut au service des associations qui luttent contre l'exclusion. L'agenda bimensuel a pour but de donner un écho des différentes initiatives organisées. Pour ce faire, nous avons besoin de vous. Communiquez nous vos informations au plus tard vers la moitié du mois pair. Sans vous, nous ne pouvons réaliser cette page.

CACH & Chômeur, pas chien !

C.A.Ch.: 02-539.04.55

167 rue de la Victoire, 1060 Bruxelles (prémétro Horta ou Hôtel des monnaies).
Permanence "d'accueil": mercredi de 14h à 16h... ou sur simple coup de fil !

Chômeur, pas chien ! 04-344.58.88 (en journée), 04-367.64.74 ou 04-223.39.97 (au soir)
c/o Cercle Carlo Lévi, 48 rue St Léonard, 4000 Liège (bus 1 et 4).
Espace-rencontre chaque premier mercredi du mois, de 12h à 14h.

Du vendredi 23 au mardi 27 octobre, « Octobre bouge »: inauguration d'un **carrefour des luttes**, à l'initiative du collectif « **Chômeur, pas chien !** » (Liège), et du Collectif autonome de chômeurs « **CACH** » (Bruxelles). Ils organisent avec quelques associations partenaires un (long) week-end de rencontres et de spectacles. Le quartier nord de Liège a ainsi accueilli pendant cinq jours une cascade de concerts entraînants (parfois improvisés !), de repas conviviaux, d'étonnements culturels... mais aussi de résistances entrecroisées, à travers le bien nommé « carrefour des luttes ».

De quoi s'agit-il ? Avant tout de l'**ouverture d'un espace d'autonomie** dans lequel des personnes comme des associations peuvent confronter leurs pratiques de résistance et essayer d'élaborer en actes d'autres possibles humains, d'autres manières d'être ensemble que celles imposées par les dominants (les maîtres du sol, du temps, de l'information, des concepts,...).

Le carrefour des luttes doit permettre une convergence libre des dynamiques de ceux qui s'y retrouvent : chacun y rentre et en ressort quand il le souhaite, dans la direction la plus susceptible de renforcer ses combats. Le nombre des participants et leurs "étiquettes" ("révolutionnaires", "autonomes", "institutionnels",...) devient alors tout à fait secondaire : ils n'ont pas pour objectif de constituer une immense "coordination" superficielle et impuissante ni de se regrouper autour d'une "plate-forme" homogène, durable mais stérile.

Les deux journées de débats y ont été ponctuées par une action coordonnée de déplacement gratuit en train et en bus, expression concrète et révélatrice du carrefour des luttes, qui a aussi marqué le coup d'envoi d'une **campagne "transports gratuits"** (avec usage généralisé d'un abonnement gratuit, un dispositif de centralisation des éventuelles amendes,...).

Le carrefour des luttes comme la campagne "transports gratuits" ne font que commencer ! Pour toutes informations, demande de matériel (carte d'abonnement aux transports gratuits, affiches,...), propositions,... contactez -nous !

Le CACH nourrit également de nombreux autres projets, parmi lesquels :

- l'ouverture régulière d'"**espaces-rencontre**" sans "spécialistes" ni "assistants", où tous, chômeurs ou non, mettront en commun leurs aspirations et leurs expériences ;
- une démarche d'**autoformation** (déjà entamée) liée à des thèmes tels que le travail, l'activité, le chômage, les revenus inconditionnels, les pratiques de lutte, l'autonomie,... ;
- le développement de **réseaux de proximité** destinés à permettre une intervention rapide et efficace, en cas, par exemple, d'intrusion d'inspecteurs sociaux au domicile d'un chômeur ou de convocation à l'ONEm ;
- des **actions** directes ponctuelles.

Collectif d'artistes de St-Josse « Plutôt trop tard »

Lieu: bureau de pointage de St-Josse, 19 rue de l'Abondance, 1210 St-Josse.

Du 28 septembre au 18 novembre : GAL expose ses dessins satiriques qui font rire en parlant de l'exclusion, de la misère, de la guerre, de la famine,...

Du 21 novembre au 27 novembre : Exposition "influence de la culture arabe sur la culture occidentale", organisée par le Service civil international.

Le journal C4

11 en Roture, 4020 Liège.

Un C4, tout le monde sait ça, est un formulaire de licenciement. Mais saviez-vous que C4 est aussi et surtout un mensuel ? Réalisé par une équipe de journalistes, au chômage pour la plupart. C4 existe maintenant depuis cinq ans. Résistant, critique et impertinent, C4 propose une vision du monde et de l'actualité qui incite à une remise en cause des valeurs occidentales dominantes. Sans nous prendre au sérieux pour autant ! Avec des BD, des mots croisés, une nouvelle inédite ou des cadeaux divers, le lecteur trouvera chaque mois son lot de détente et de loisirs.

Prochains numéros: la femme en novembre et les droits de l'homme en décembre seront nos prochains thèmes. Portraits, entretiens, analyses... Sans oublier, bien sûr nos rubriques habituelles ! Vous hésitez ? Lisez nous ! Le mensuel vous plaît ? Alors, il ne vous reste plus qu'à vous abonner !

Paf: 600 FB, 11 numéros par an; 1.000 FB: abonnement sympathisant; 5.000 FB: abonnement mécène... Contacts: Claudine Dumez et Nathalie Ryckewaert, tél.: 04-342.94.55 et fax: 04-342.37.23.

Woluwé-services (GEPPE)

"Petits déjeuners du groupe d'échange et de parole de personnes sans emploi": de 9h à 10h30.

Lieu: dans les locaux du service Recherche Active d'Emploi, Chantiers du temps libre, 251 avenue P. Hymans, à Woluwé-St-Lambert (Bruxelles).

Vendredi 27 novembre : Faut-il tuer l'intérim ? Intervenante: Mme S. Devos, office manager à ASB Intérim

Vendredi 18 décembre : les Websites de l'emploi, le grain et l'ivraie. Intervenants: Mr P.

Brognon, informaticien à l'Orbem.

Le GEPPE souhaite élargir ces activités en fonction des désirs et des projets des participants. Ils vous demandent de vous inscrire au plus tôt aux petits déjeuners... ils doivent prévoir les couques!

Renseignements et inscriptions : Peter Vanhaesendonck, Service Recherche Active d'emploi, tél: 02-779.15.00 et Guy Dumonceau (Centre d'action Sociale Globale), tél.: 02-733.01.82 ou 02-770.53.97.

Maison des jeunes le Gué

300 chaussée de Roodebeek, 1200 Bruxelles, tél.: 02-777.01.17 et fax: 02-779.50.32.

18, 19 et 20 novembre : invite le CACh, expo de dessins de Stiky, documentation, infos, les lois du chômage.

Vendredi 20 novembre à 19h : débat avec le CACh et bar. Thème : l'article 63 du futur « plan pour l'emploi 98 », cfr article des Marches européennes page 9.

Noyau de la désobéissance civique : le Centre social

Corine Barella

Centre social,
167 rue de la
Victoire à St
Gilles,
tel :
02-539.04.55,
fax :
02-779.59.00,
e-mail :
occupation@
infonie.be

Le squat, ex-Porte de Hal à St Gilles, est bien plus qu'une occupation, c'est un Centre social. Le « noyau dur », une quinzaine de personnes, sur l'initiative du Centre social est principalement constitué de chômeurs et d'étudiants. « Un groupe s'est constitué en octobre dernier autour de l'idée d'un centre social inspiré des modèles espagnol et italien », raconte David Vercauteren. « Squat et centres sociaux sont deux choses différentes. En Espagne, on rencontre des squats semblables à Jonruelle (Liège), des gens qui occupent un lieu pour y vivre parce qu'ils n'ont pas les moyens. Les centres sociaux sont des espaces reconquis où se développent une multitude d'activités culturelles et sociales. Il y a des filiations avec d'autres mouvements, les Sans Terre au Brésil, par exemple. Notre première occupation en février, rue Philippe de Champagne, nous fait réellement découvrir notre projet pratiquement. Expulsés, nous voilà à nouveau nomades, nous nous réunissons souvent, c'est un des moments d'élaboration théorique du projet, avec une deuxième rencontre avec le philosophe Miguel Benassayag qui défend l'idée de transversalité ». Cette transversalité dans la manière de concevoir le monde passe par cesser de saucissonner la vie, l'approche est globale, intégratrice de la diversité de ses composantes. Une multitude d'initiatives et de collectifs émergent de ce lieu en ébullition permanente.

Chronique d'une occupation

Le 10 avril dernier, le collectif sans nom prenait possession d'un immeuble abandonné depuis 9 ans : le 2-4 avenue de la Porte de Hal (à côté de la sortie de métro du même nom) à Saint Gilles. Le collectif n'en est pas à sa première tentative. Il avait précédemment, et fort brièvement, occupé l'ancien siège des Mutualités Socialistes (rue Philippe de Champagne, derrière la rue Rouppe).

Délogé, le 20 février (illégalement, le procès est en cours), et toujours mobilisé autour de son projet de Centre social, il a choisi de s'établir dans la commune de Saint Gilles, dans un quartier bigarré. Expulsé le 25 août dernier à la suite d'une ordonnance judiciaire, les squatters du 2-4 avenue de la Porte de Hal ont

réinvesti leur lieu le 29 août, sans attendre l'ordonnance du tribunal de 1ère instance de Bruxelles, rendue le 11 septembre. Comme le prévoient les squatters, la Justice leur a donné tort, ils sont donc sommés de quitter les lieux.



Aujourd'hui, ils sont installés dans un nouveau lieu, en toute légalité, bail précaire à la clé. Le squat dépasse le registre de la symbolique anti-propriété privée, il accueille un collectif plus déroutant, ultra médiatisé pour ses actions afin d'empêcher la déportation de clandestins, le collectif contre les expulsions de sans papiers.

Comment fonctionnent ces collectifs ensemble, concrètement ? David Vercauteren, collectif sans nom et C.A.Ch. : « Le système de représentation ne nous convient pas, notre culture propre est une culture horizontale. En assemblée chacun a droit à la parole, et les décisions se prennent au consensus. Nous testons notre modèle de fonctionnement et nous sommes prêts à le remettre en question. Nous avons constitué des commissions pour responsabiliser un peu plus les gens. Les commissions déblayent le terrain et renvoient à l'assemblée. Imagine une assemblée où chacun veut dire son petit mot sur les tuyaux... Nous essayons que l'assemblée soit un moment de débat de fond. Nous avons aussi choisi de ne pas verser uniquement dans la théorie, l'idéologie, qui cloisonne les débats,

mais d'être pratique. Notre postulat est que tout est conjoncturel. Nous pouvons revenir à tout moment sur une décision prise aujourd'hui. Nous avons un débat en cours sur l'organisation en coopérative de la gestion interne ».

le Collectif contre les expulsions*

Les difficultés ne manquent pas dans la mise en oeuvre du centre social, et certains projets ont été mis en veilleuse parce qu'un des collectifs a mobilisé toutes les énergies : le Collectif Contre Les Expulsions (CCLE) de sans papiers. Le CCLE est né par hasard, à la suite d'un contact pris par des militants anti-déportation français. La Sabena acceptait de prendre le relais d'Air France et Air Afrique pour la déportation, une action à l'aéroport de Zaventem s'imposait.

Le collectif s'est illustré depuis par l'évasion improvisée d'une trentaine de détenus du centre 127bis de Steenokkerzeel (au bout de la piste de l'aéroport). Le collectif avait médiatisé le cas d'une jeune nigériane de 20 ans, arrêtée à Zaventem et incarcérée au 127bis. Semira Adamu, assassinée par étouffement à l'aide d'un coussin, alors que les gendarmes tentaient de l'expulser pour la sixième fois est entrée dans l'Histoire, le mardi 22 septembre, dit « mardi noir », qui s'apparente déjà à un « dimanche noir » de novembre 91, quand l'extrême droite avait fait une percée aux élections.

Rencontre avec Serge Thiry, avant l'assassinat de Semira Adamu

« Avec ou sans les médias, nous arriverons à empêcher des expulsions. Et c'est en soi un acte politique. Chaque semaine pouvoir annoncer qu'on a empêché cinq expulsions, c'est un acte fort. Le vrai scandale, c'est la politique de déportation de la Belgique ».

« Ce qui est important, ce n'est pas tant l'action de type fourgon (NDLR : stopper un fourgon cellulaire en le bombardant d'œufs de peinture), mais bien l'action de sensibilisation à l'aéroport. C'est là que se joue l'expulsion ».

« L'action aéroport nous est inspirée de l'expérience française. Nous savons que sur chaque vol africain, il y a un risque d'expulsion.

Et sur les vols à destination de Lomé, il y a plus de risques. Nous allons à l'aéroport, et nous expliquons aux passagers qu'ils vont peut-être être confrontés à une expulsion. La personne est souvent menottée parce qu'elle refuse de partir. Il est fait usage de la violence contre le détenu qui se rebelle. Nous leur disons que la Belgique a décidé de déporter 15.000 étrangers par an. Et nous expliquons comment réagir en présence d'une expulsion. Le pilote est le seul à pouvoir empêcher la déportation. C'est lui qui décide de garder ou non le clandestin à son bord. Il faut donc protester auprès du pilote pour obtenir que le clandestin quitte l'avion. Les gens réagissent en général plutôt bien. Dans le cas de Semira par exemple, son expulsion le 21 juillet a failli déclencher une bagarre générale dans l'avion, passagers contre gendarmes ».

Et les forces de l'ordre, comment réagissent-elles ?

« Les arrestations administratives de militants restent exceptionnelles, et souvent en répression d'une action qui a précédé. Par exemple, le dimanche qui a suivi l'action fourgon et après la manif du 21 juillet au 127 bis et l'évasion de détenus. Depuis l'évasion, la présence de gendarmes en civil est systématique à Zaventem. Si nous sommes peu nombreux, ils ne nous arrêtent pas ».

« Le cas de Semira Adamu et le fait qu'elle risque le mariage forcé avec un vieil homme polygame et violent a été mis en avant par le CCLE. Justifier sa régularisation sur la question du mariage forcé ne fait pas le procès de la loi Vande Lanotte, de la politique d'enfermement et de déportation globale ».

« Nous avons une position politique claire, explique Serge, l'arrêt immédiat de toutes les expulsions, la fermeture des camps pour étrangers, la régularisation. Nous ne pouvons pas médiatiser tous les cas. Je pourrais parler de Rose, enfermée à Bruges qui est clairement réfugiée économique. Semira est la première à nous avoir contactés, c'est une histoire forte. Depuis deux mois, elle nous téléphone tous les jours. Il y a un lien entre elle et nous ».

Le collectif tente tous les moyens de pressions possibles, pétitions, parrainage de Lise Thiry, la virologue, et les conclusions :

* CCLE
tél. :
02-544.18.18
fax :
02-779.59.00
email : ccle@
altern.org
web : http : //
www.altern.org/
ccle/

Actions

« l'Office des Étrangers s'en fout. Ce n'est pas très démocratique. Des gens sont prêts à l'accueillir, et l'Office des Étrangers, au-delà de la loi et des procédures, peut se permettre de décider qui on peut recevoir chez soi ».

Le CCLE a lancé un appel à la désobéissance civique.

Une certaine de personnalités ont déclaré ouvertement héberger un clandestin (ils sont 22 évadés du 127bis encore dans la nature). Geste symbolique à la prise de risques calculés ?

« Parmi les signataires, certains hébergent effectivement quelqu'un et d'autres sont prêts à le faire », précise Serge. « C'est un acte aussi important que celui d'empêcher les expulsions ».

Les différentes luttes qui se nouent au sein du Centre social, dont le CCLE est une émanation, démarrent sur le même constat : l'Etat de droit est à la dérive, et une zone de non-droit englobe tant les sans emploi que les sans papiers. Maintenir la transversalité des luttes demeurent cependant difficile. Serge: « Évidemment qu'on

est d'accord avec les chômeurs qui se battent pour que cessent les perquisitions de l'ONEM, d'ailleurs, je vais à la manif du 11 septembre ».

Le débat sur le droit d'asile, remis sur l'avant scène politique, s'enlise déjà dans des considérations éloignées du respect des droits de l'Homme. Le mythe de l'invasion par les étrangers a la peau dure chez les politiques. « *On ne peut pas accueillir toute la misère du monde* » entend-on côté politique, alors que les réfugiés qui arrivent chez nous sont une poignée à côté des millions qui migrent sur leur propre continent.

Dans un communiqué, le CCLE déclarait : « Les scrupules des politiques nous paraissent d'une importance toute relative face à la gravité de ces situations qu'ils ne s'engagent pas à faire cesser. Nous sommes du côté des gens qui souffrent, pensent et agissent. Nous luttons pour la régularisation de tous les étrangers qui séjournent sans papiers dans notre pays. Nous luttons pour la dignité de tous : belges ou étrangers, blancs ou noirs, travailleurs ou chômeurs. Nous réclamons seulement ce qui nous revient de droit à tou(te)s : la liberté, la justice, la dignité pour tout être qui vit sur cette planète. »

LES BARBELES DE LA HONTE

Éditions Luc Pire, 48 pp.,

200 FB, au profit des personnes aidées par le Collectif contre les expulsions.

Le jour de la mort de Sémira, les rotatives s'apprêtaient justement à imprimer "les barbelés de la honte". Vite, il a fallu insérer trois mots sur la couverture; et dans le texte, un paragraphe à la fin du témoignage de Sémira, pour expliquer. Le reste, ils n'y ont pas touché : la préface de Lise Thiry qui ne sait pas que Sémira va mourir, ses amis expulsés à Lomé qui demandent de ses nouvelles par courrier ...

Marco Carbocci, Nise et Laurence Vanpaeschen ont écrit un petit chef-d'oeuvre. Au fil des pages trop vite lues, des silhouettes se précisent, les "sans papier" deviennent nos proches, on est curieux de mieux comprendre la situation politique du Soudan, de la Guinée-Bissau. Et puis surtout, il y a cette lettre d'appel à l'aide des personnes expulsées, là-bas en Afrique : la boucle est bouclée, ils sont très loin de nous à présent, et pourtant ils restent si proches. Lomé, terre de honte et d'exil... Lomé, banlieue de Steenokkerzeel ?

A lire d'urgence.

Le front des Sans Domicile Fixe : une lutte s'organise !

« ... Le Front n'est ni une asbl, ni un mouvement. C'est une association temporaire de plusieurs petits groupes qui agissent localement. Nous avons démarré un peu par hasard, avec une action médiatisée qui s'est passée à Bruxelles en 1994¹.

A cette époque, des gens qui étaient à la rue ne pouvaient pas avoir leur minimex, simplement parce qu'ils n'avaient pas de domicile. Or la loi Onkelinx prévoyait que tout belge, sur le territoire de la Belgique, avait droit à un minimex et qu'avant la fin de l'année il n'y aurait plus personne à la rue... D'un autre côté, la loi prévoyait des dispositions pour réquisitionner des immeubles (inoccupés, ndlr) afin de les mettre à la disposition des sans domicile ».

La croisade des SDF

« Ces problèmes de « *pas d'adresse, pas de minimex* » étaient vécus durement aussi par des gens de Liège, de Charleroi, de Namur, de Wavre, de Tournai, de Mons. Et lorsqu'il y a eu cette action assez musclée, qui s'est faite à Bruxelles, ils ont dit : « *Si c'est comme ça, on reste devant le CPAS, on ne bouge pas tant qu'on n'a pas rencontré, quelqu'un* ».

Ça a été médiatisé, de sorte que plusieurs petits groupes, qui étaient déjà en réseau, sont venus voir à quelques-uns en disant : « *Tiens, qui êtes-vous ? Qu'est-ce que vous voulez ?... Bien zut ! Vous avez les mêmes difficultés que nous ! Est-ce que vous avez déjà vu le président du CPAS ?... Non ? Il ne veut pas vous recevoir ? Eh bien, on va vous donner un coup de main* ».

Trois-quatre jours après, effectivement, le réseau ayant fonctionné, ils sont venus d'un peu partout et, avec les médias présents, ils ont tenu une conférence de presse. A ce moment-là, le président du CPAS a été obligé de les recevoir. Les Compagnons du Partage ont dit : « *Mais ce n'est pas seulement devant le CPAS de Bruxelles-Ville qu'il faut aller, c'est aussi devant les 18 autres CPAS bruxellois* ». Ils sont donc partis, on appelait ça « La croisade des S.D.F. », devant les CPAS. Les deux revendications principales étaient la possibilité d'avoir un minimex pour quelqu'un qui n'a pas de domicile et la réquisition de maisons vides. »

L'union fait la force

« Du fait d'avoir fait une petite coalition, ils se sont dit : « *Ça vaut la peine de se retrouver !* », ce qu'on a fait plusieurs fois. La première fois, c'était à Charleroi, puis à Namur dans les locaux de l'association Lutte Solidarité Travail (L.S.T.). C'est là que nous avons élaboré en 5-6 réunions un cahier de revendications.

On a essayé de sérier les problèmes. Il y a des problèmes liés à l'accueil des CPAS, il y a des problèmes pendant l'aide des CPAS, et après. Ensuite, on a discuté des propositions : « *Il faudrait plus de personnes, il faudrait des locaux mieux adaptés, une meilleure information...* ». Plus tard, après avoir fait une conférence de presse, le Front a rencontré le ministre Santkin qui était le ministre de l'intégration sociale à l'époque. La première fois qu'ils nous ont vus, ils nous ont trouvé un petit peu... bizarres; mais la deuxième fois, quand ils ont vu le cahier de revendications, quand on a commencé à travailler ensemble, alors, ils se sont rendu compte que les administratifs qui avaient rédigé les articles de loi n'avaient jamais eu l'occasion de rencontrer des gens qui, eux, devaient « vivre » ces lois ! Je me souviens, le président qui était là disait : « *Mais c'est impossible, monsieur, que vous soyez sans carte d'identité...c'est interdit de confisquer une carte d'identité* ».

Là-dessus, trois ou quatre personnes qui étaient là ont raconté... Puis l'administratif a dit : « *Mais c'est vrai ! Vous avez raison ! Ah, zut alors, on n'avait jamais songé à cela !* ». C'est là que nous avons vu que l'union fait la force, en se mettant à plusieurs et en travaillant des dossiers. C'est ainsi que cela a commencé. »

« La stratégie a été que chaque petite organisation est totalement indépendante et libre de ses mouvements, mais lorsque quelqu'un sur place fait quelque chose, alors les autres viennent à la rescousse. C'est ça le principe. C'est comme ça que les Compagnons du Partage ont décidé eux-mêmes, contre notre avis, parce qu'on leur avait dit : « *Mais c'est trop grand etc...* ». « *Non ! Rien à faire ! On y va !* ». Ils voulaient prendre le Château de la Solitude, et là, on a réfléchi avec eux, on a mis au point toute une tactique, des heures et des heures pour savoir comment faire... Et il y a plus d'idées dans beaucoup de têtes évidemment ! De sorte

*Une interview
de Jean
Peeters par
Anne-Marie
Raison
(première
partie);
Front SDF, rue
D'Aerschot
56, 1030
Bruxelles;
tél : 02-
218.60.09;
fax : 02-
218.20.97*

*1. Voir
« Solidarités en
mouvement »
n°13,
novembre-
décembre 94 :
« Sitting devant
les CPAS des
19 communes »*

ACTIONS

que c'est comme ça que ça a réussi. »

« En plus, il y avait les groupes d'action Droit au logement, Solidarités Nouvelles, LST, qui sont des groupes plus ou moins connus localement et donc, comme ils étaient là avec leur drapeau, ça a fait en sorte que le pouvoir public, ici à Bruxelles, n'a pas rejeté directement.

Ensuite, ça a été les flamands tout d'un coup : quelques-uns étaient venus au Château de la Solitude, mais ils n'avaient rien dit. Un mois après, ils téléphonent en disant : « *Hop! Nous on est dedans, on vient de squatter, d'auto-réquisitionner un bâtiment* ». Le lendemain : conférence de presse là-bas, et, grâce à leur sérieux et à la solidarité qui dépassait la ville d'Anvers, ils sont restés dedans. De ce fait, c'est devenu national et nous avons donc plus de poids. »

La réquisition forcée d'immeubles inscrite dans la loi : une première en Belgique !

« Le Front continue à se voir, car il ne suffit pas de revendiquer, de crier, il faut faire des propositions très concrètes. Il a fallu 2 à 3 ans pour finalement se trouver, découvrir un chemin : on s'est faufilé à travers le Centre pour l'Égalité des Chances. Ça a tout changé.

Parce que c'est un organisme qui dépend du premier ministre et qui a donc la possibilité de rencontrer des ministres, des administratifs, mais en même temps, ils sont libres de nous rencontrer. Ils ont servi d'interface. Nous sommes arrivés avec notre cahier de revendications et alors qu'on s'attendait à voir des oppositions, c'est le contraire ! « *Ce que vous dites-là, il y en a d'autres qui le disent ! On va essayer de voir ce qu'il y a moyen de faire légalement...* ». En réunion avec les gens du Centre, ils nous ont aidé à élaborer des propositions. C'est comme ça que le Front, qui au début était surtout une aide à des actions locales, est devenu en plus un moyen de pression pour obtenir des amendements aux lois. Mais il faut tout de même retourner localement car les lois sont mal appliquées. »

« Après plusieurs manifestations, on a obtenu l'adresse de référence au CPAS, qui permet donc que des chômeurs, des pensionnés, des handicapés, veufs, tous les bénéficiaires d'allocations sociales puissent recevoir leurs

allocations grâce à l'adresse de référence au CPAS. Mais la lutte continue parce que localement beaucoup de CPAS ne savent même pas que cela existe.

Aujourd'hui tous les groupes continuent à fonctionner localement, mais, comme notre objectif principal, qui était la législation pour l'adresse de référence (on s'est bagarrés trois à quatre ans là-dessus), est plus ou moins atteint, maintenant la priorité est de faire changer la loi et les pratiques sur la réquisition d'immeubles.

Là, il y a eu des actions à Liège, à Antoing, avec des résidents de camping, à Philippeville... Et grâce, en partie, je crois, au soutien du Centre pour l'Égalité des Chances, le dialogue positif s'est établi, de sorte que les jeunes, à Liège, squattent toujours et, à Philippeville, le bourgmestre, avec l'aide de Taminiaux, ministre wallon de l'action sociale, a ordonné la réquisition forcée de trois maisons. Cela s'est élaboré sur le terrain, en discutant, en proposant... Et finalement Taminiaux l'a mis dans la loi. (Dans le nouveau code wallon du logement, qui est actuellement examiné par le Conseil d'État). Pratiquement, ce sera publié d'ici peu avec les arrêtés ministériels d'application. »



« C'est une première en Belgique puisque la loi Onkelinx était absolument inapplicable !... Je me souviens qu'à l'époque, on avait participé à des congrès avec des profs d'université, des avocats et ils nous avaient démontré que la loi était inapplicable. C'est grâce à l'action conjuguée à la fois d'administratifs, d'hommes politiques et de gens à la rue qu'ils sont arrivés finalement à avoir quelque chose, au niveau

de la Wallonie. Mais ce n'est pas encore gagné : la voie légale est ouverte, mais ce qu'il faut c'est que des personnes en difficulté sociale puissent s'organiser pour pouvoir demander la réquisition forcée. »

Un changement des mentalités : mieux s'enseigner l'un l'autre

« Un des premiers résultats visibles, c'est que des gens, qui étaient parfois à la rue et pris par l'alcool, se soient rendu compte qu'ils étaient plus malins que le président des CPAS de Bruxelles, qu'ils connaissaient mieux la loi que un tel ou un tel, qu'ils étaient capables de discuter d'homme à homme avec des gens soi-disant de haut niveau, et que, en se mettant à trois ou quatre ensemble, ils réussissaient à faire bouger des choses. Ça a été pour eux une révélation formidable, très positive pour l'image d'eux-mêmes ».

« Nous avons organisé l'année passée, pour la première fois, une rencontre à Sivry, un week-end, avec un autre groupe spécialisé dans les actions de camping. On s'est retrouvés simplement entre nous, avec femmes et enfants, c'était à la fois vacances, retrouvailles et travail sérieux. On s'est communiqué l'un l'autre ce qui nous faisait plaisir, ce qu'on avait découvert, tout le positif qu'on avait découvert dans la lutte, toutes les souffrances, les échecs. On a mis ensemble pourquoï on s'est cassé la gueule ici ou là et préparé un message à faire passer à la société civile : profs d'université, journalistes, avocats, président de la Cour du travail, etc... »

« Le fait d'avoir travaillé trois jours entre nous, on a toujours, grâce au Centre (pour l'égalité des Chances, ndlr), invité une quinzaine de personnalités du monde social à qui on a donné

un message le dimanche après-midi. Suite à cela, l'Université d'Anvers, l'UFSIA, est entrée en dialogue avec le groupe local pour organiser 10 sessions de 2h où d'un côté il y a des profs, et de l'autre côté, des gens en difficulté sociale, pour mieux s'enseigner l'un l'autre. Du côté de Liège, le Doyen de la Faculté de Droit a encore été plus loin puisqu'il a organisé une cellule permanente « Droit et pauvreté », où se trouvent des assistants sociaux, avocats, juges (dont le président du Tribunal du travail), profs de droit et animateurs de rue, organisations de terrain, etc... Là, il y a tout un travail de recherche qui se fait pour que, nous autres, nous puissions mieux comprendre la loi et qu'eux puissent mieux comprendre les difficultés liées à l'application de la loi ».

« Je crois que c'est extraordinaire, mais si le Front en est arrivé là, je crois que c'est à 80% grâce à la présence, à l'intérieur du groupe, de l'une ou l'autre personne de référence. Il y a Jean-Claude qui est à Verviers qui, je pense, est informaticien de formation mais qui est au chômage, qui a vécu des choses très dures dans sa vie et qui met toute sa tête à travailler, à discuter, qui est présent là où il le faut; à Charleroi, Paul Trigalet, qui a été syndicaliste, il a eu toute une formation, il y a trente ans de ça, des cours, des sessions de formations syndicalistes, et toute la technique, les stratégies qu'il a étudiées il y a trente ans, il les a toujours mises dans les actions de logement... C'est un peu cette stratégie là : localement des actions d'entraide, d'écoute. Au lieu de faire des choses pour aider les gens, « simplement » provoquer des lieux où ils se disent eux, entre eux, leurs problèmes, et de là ils arrivent eux-mêmes à trouver des actions à faire ».

Vous retrouverez Jean Peeters et le Front SDF dans le prochain numéro du journal.

BIENS ET SERVICES SOLIDAIRES

Répertoire Wallonie/Bxl et Nord-Pas-de-Calais, publié par la Fondation Roi Baudouin.

Premier répertoire (réalisé en collaboration avec la Febecoop, le Giepp, Solidarité des Alternatives Wallonnes et Syneco) : biens et services proposés par les entreprises d'économie sociale, qui privilégient le service rendu par rapport au profit dégagé, et intègrent la dimension sociale dans la vie économique.

Se présentant comme les "pages jaunes", axé sur le produit, le répertoire se veut un outil pour consommer solidaire.

Pour obtenir un exemplaire gratuit : tél.: 070-23.37.28. Rens.: Paul Maréchal (Fond. Roi Baudouin), rue Brederode 21 à 1000 Bxl. Tél.: 02-549.02.39 et fax : 02-549.03.13.
E-mail : <marechal.p@kbs-frb.be>. Web-site : <<http://www.kbs-frb.be>>

Délit de solidarité¹

*Martine
Salmain, 20
rue de Rome,
1060 Bruxelles.
Tél : 02-
538.88.11*

Dimanche 2 août 1998. J'ai décidé de soutenir l'action citoyenne du Collectif contre les expulsions. Nous partons à Zaventem sensibiliser les passagers des vols pour Lomé. Dans ces avions, des personnes sont amenées de force, souvent menottes au poing, brutalisées ou abruties de médicaments, pour être littéralement déportées.

Premières impressions

Il y a plein de gendarmes, policiers, services d'ordre en civil ou en uniforme. Ils sont bien plus nombreux que la dizaine que nous sommes.

Dans les files des passagers, je suis frappée par le fait que nous sommes bien accueillies. Tout se déroule dans le calme, les gens marquent leur désaccord profond sur les atteintes aux droits de l'Homme perpétrées sur ordre de l'Office des Étrangers.

Ils sont d'accord en général de faire part de leur désapprobation au commandant de bord.

On nous a laissé faire... Puis, tout à coup, des gendarmes se sont approchés de quatre d'entre nous pour nous demander notre carte d'identité. Certains l'ont remise, d'autres comme moi avons refusé, arguant du fait que rien ne justifiait un tel contrôle, nous ne faisons rien d'illégal, tout se passait de la manière la plus pacifique qu'il soit. Un des gendarmes nous a alors déclaré que si nous n'obtempérons pas, nous serions embarqués. J'ai émis des doutes sur cette affirmation et j'avais raison puisqu'ils ont fini par nous embarquer tous les quatre, même ceux qui avaient donné leur carte d'identité.

Descente dans les sous-sols au poste de gendarmerie

Là, la méthode a radicalement changé puisqu'au lieu de contrôler notre identité, ils ont séparé les deux hommes des deux femmes. Les deux hommes ont dû s'installer dans une sorte de salle d'attente.

Quant à nous, ils ont appelé une collègue pour nous fouiller. Nous avons dû ensuite remettre notre sac, enlever nos lacets et... notre soutien-gorge au cas où il nous viendrait bien sûr l'envie de nous pendre en cellule. Comme je marquais mon désaccord, j'ai entendu un des gendarmes crier : « *S'il y a le moindre problème, c'est moi*

qui aura les ennuis ! ». Refusant d'ôter mon soutien-gorge, un gendarme m'a alors menacé de me mettre des menottes, me déclarant que j'avais le choix... J'ai répondu qu'il n'y avait là aucun choix et j'ai fait ce qu'il exigeait de moi.

Durant tout ce petit manège j'ai plusieurs fois demandé quel délit nous avions commis, pour quelle raison nous étions ainsi traitées. Les réponses restaient vagues : « *C'est une détention administrative. Nous avons des ordres* ». Pas moyen d'en savoir plus.

J'avais dans la poche des petits tracts donnant des informations aux passagers, ils n'y ont même pas jeté un coup d'oeil.

J'ai été plus particulièrement frappée par l'exaspération qu'ils manifestaient lorsque nous demandions des informations ou lorsque nous marquions notre désaccord sur leurs pratiques. Ils sont dans leur bon droit, nous avons tort, point. Pourquoi ? Pas de réponse. Le seul fait de poser des questions, ce que j'ai pris soin de faire avec le plus grand calme, les exaspère au plus haut point.

Pas d'information non plus sur la durée de notre mise en détention.

La porte soudain se referme

Nous sommes chacune dans une cellule isolée. Rapide état des lieux. D'abord repérer les sources de lumière... Puis la vision du W.C. sale, dans le fond de la cellule. Une banquette avec deux couvertures.

Sur les murs, des inscriptions : des noms, des dates, des destinations. Je me rends compte que je me trouve dans une des cellules où l'on place des personnes en vue de leur expulsion. Puis les coordonnées d'un membre du Collectif, qui a donc été enfermé ici le 21 juillet.

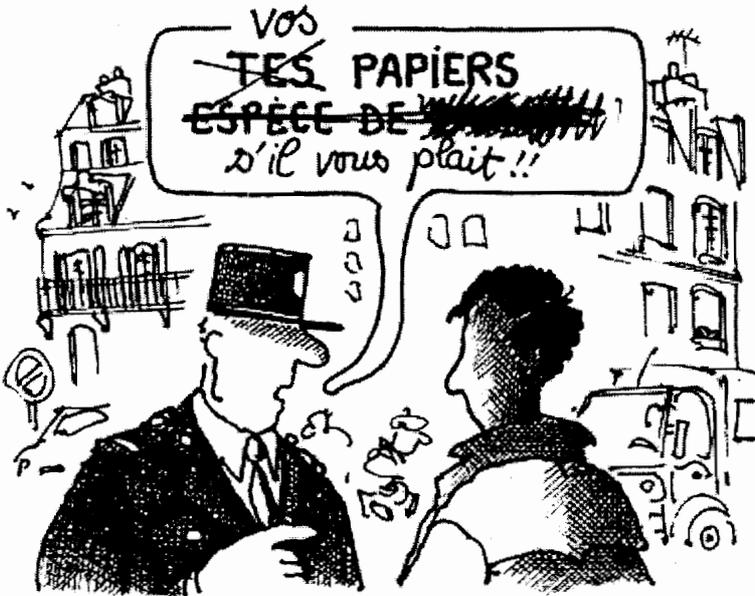
Des réflexes : je regarde l'heure, je me calme, je raisonne, je me mets à compter dans les différentes langues que je connais...

Des réactions : tous mes sens sont en éveil. Je repère les bruits : il y a un bruit de fond, de tuyauterie, de circulation d'air, les bruits des avions, des vibrations... De temps en temps des bruits de pas. Passés les premiers, je m'oblige à ne pas espérer que ce sont ceux de celui qui va ouvrir la porte. J'entends plusieurs fois des bruits de pas mais je ne réagis pas. Je respire calmement. Je réfléchis à la durée de cette

*1 : article 77,
loi Vande
Lanotte*

Témoignage

Plantu : « C'est le goulag » (1983)



Cela se passe dans mon pays de droit...

Et si des gendarmes (suivant des « ordres ») se permettent de me traiter comme cela alors que je n'ai commis aucun délit, comment traitent-ils donc des personnes qui sont dans une situation de « non-droit » ? Qui ne bénéficient pas d'un soutien extérieur, qui ne connaissent personne ici ou presque... Quelles humiliations leur font-ils subir ?

détention : elle peut aller jusqu'à 24 h je pense. Mais en haut, il y a les autres et un parlementaire (Vincent Decroly), ils vont réagir. L'avion pour Lomé décolle à 11 h 05, peut-être nous libéreront-ils à ce moment-là.

Nous échangeons quelques paroles, l'autre jeune femme et moi. Difficilement parce que tout résonne, je ne perçois pas tous les mots, il faut crier de toutes façons.

Je suis enfermée seule dans une cellule. Je ne m'y attendais pas.

Mais très vite je pense à mes amis uruguayens, Helena et Jorge : ce qu'ils ont connu est tellement pire... Je pense à René, à sa détention à Breendonck, à Auschwitz...

Je pense à leur immense courage, à leur force de vie, à leur joie de vivre aussi. Cela m'est déjà difficile de vivre cette situation, comment ont-ils fait ?

Je pense aux réfugiés menacés d'expulsion. Comment vivent-ils ces heures qui la précèdent ? Sans soutien extérieur, sans savoir si quelqu'un a pu être averti, sans surtout savoir ce qui les attend à l'arrivée. Ou plutôt si : certains savent que ces quelques heures passées en cellule précèdent la maltraitance, la torture, ou même la mort.

Certains d'entre eux ont précisément voulu fuir cela, croyant qu'en Belgique, le droit d'asile était réellement appliqué...

Quelle sauvagerie de la part de l'Office des Étrangers, quelle barbarie de la part du Ministère de l'intérieur !

Deux heures plus tard, je suis libérée. Aucun P.V., aucune explication. Je signe, avec l'autre jeune femme, le registre qui note les heures d'arrestation, de mise en cellule, de libération... Je me rends compte à ce moment-là que les hommes sont restés dans une petite salle. Un membre du Collectif est là aussi : il est venu nous chercher.

Les gendarmes avaient dit : « *Si vous ne partez pas d'ici, elles ne seront pas libérées !* »

Il avait répondu : « Je reste ici tant que vous ne les avez pas libérées ! »

Nous remontons et retrouvons tous les autres...

Ma détermination est renforcée.

P.S. : Il me semblait important de témoigner de ce qui finalement relève des méthodes bien connues d'intimidation. Mais aussi parce que je suis sûre d'une chose : s'habituer à l'arbitraire, c'est le renforcer...

Témoignage

Sommes-nous vraiment condamnés à être cet étrange pays des occasions perdues ?

Hugues Le Paige, jeudi 8 octobre 1998, Pensées multiples, RTBF, Matin première

C'est le sentiment ressenti une fois encore après les décisions gouvernementales en matière d'accueil des réfugiés et de politique migratoire. Tout à la fois généreuse et réaliste, une part importante de l'opinion se mobilise pour manifester son indignation et sa solidarité après la mort de Sémira. Un sondage confirme que loin des idées reçues et des soi-disant majorités silencieuses les belges sont favorables à une politique plus ouverte en la matière. Rien n'y fait. Après quelques déclarations lâchées dans le feu de l'émotion, les formations traditionnelles de la majorité comme de l'opposition ont eu peur de leur ombre quand elles n'ont pas pris le parti du cynisme.

Electoralisme, conviction idéologique ou esprit velléitaire peu importe. On assiste en fait une opération de rafistolage. On modifie quelques procédures, on humanise quelques procédés, ce qui bien sûr n'est pas sans importance, on associe des organisations humanitaires ce qui peut être la meilleure des choses si elles garantissent des droits et la pire, si elles deviennent otages de pratiques répressives. Mais on ne change rien à la philosophie politique et surtout on ouvre pas le débat à propos d'une question de société

fondamentale. Certes, le CVP comme le SP avaient donné rapidement le ton en affirmant qu'il n'y aurait pas de changement. Ce qui a d'ailleurs justifié l'approbation libérale mais que dire du PSC et du PS qui avaient exprimé quelques velléités réformatrices. Finalement tous ceux qui avaient voté les lois Vande Lanotte persistent et signent.

On a d'autre part l'impression de revivre le scénario du droit de vote des étrangers. Pratiquement acquis lors des funérailles de Loubna, ensuite enfoui dans les méandres des marchandages politiques. Et le parallèle est intéressant car dans les deux cas, on ne se trouve pas face au mur des sacro-saintes contraintes budgétaires. Rien n'indique que l'actuelle politique migratoire coûte moins cher à la société, qu'une politique de régularisation unique et collective par exemple. A long terme on peut estimer que c'est même le contraire.

Non, ici comme pour le vote des étrangers, ce ne sont pas des moyens qui sont en cause mais une volonté. Ou encore mieux les symboles, les valeurs et les contenus concrets de la démocratie. Et c'est par rapport à ces choix-là qu'on pourra juger les uns et les autres en ces temps pré-électorales.

LES SOCIALISTES ET LE POUVOIR

À paraître aux éditions LABOR (novembre 98)

Renseignements: M. d'Oultremont (Relation presse), Chaussée de Haecht, 156 à 1030 Bxl, tél.: 02-240.05.81 et fax: 02-216.34.47

Cet ouvrage est le fruit d'une démarche pluridisciplinaire qui regroupe historiens, politologues, sociologues, économistes et journalistes dont Mateo Alaluf (ULB), Marie-Thérèse Coenen (historienne en histoire ouvrière et populaire), Hugues Le Paige (revue Politique) et Gabriel Maissin (économiste).

Avec l'analyse du réformisme sous ses différentes formes, les auteurs sur les possibilités et les limites de cette pratique politique (et de ce concept idéologique) inséparable de l'histoire du mouvement ouvrier belge. Projet révolutionnaire, réformiste ou réformateur : les frontières sont souvent plus souples ou plus complexes qu'on ne le pense. Du POB au PS, le mouvement socialiste est interrogé entre autre sur le divorce entre sa pratique et son discours. Le MOC est-il porteur d'un projet réformiste ? Quel fut le rôle du PC ? Et celui des syndicats ? Les Ecolos seront-ils des acteurs d'un nouveau réformisme et avec qui ? Existe-t-il encore un projet de transformation de notre société et qui pourrai(en)t en être le(s) porteur(s) ?

A lire... A débattre

La solidarité conjugée au 3^{ème} âge

Abbeyfield Belgium

Vivre vieux...vivre mieux

Tel est le défi lancé par « *Abbeyfield* », une asbl née en 1956 en Angleterre en ouvrant des petites maisons où vivaient ensemble 8 ou 10 veuves de guerre, avec le soutien de volontaires de leur quartier. Depuis lors, 1200 maisons existent au Royaume Uni, hébergeant 9500 résidents, appuyées par 15.000 volontaires non-résidents jouant des rôles divers.

En visitant une dizaine de maisons tant en milieu rural qu'urbain, aussi bien dans des cités ouvrières que dans des quartiers résidentiels, nous avons toujours découvert une ambiance joyeuse, sereine, conviviale, harmonieuse, une connivence culturelle entre les résidents d'une même maison. Tout cela nous a convaincus du bien fondé de cette formule et de l'urgence qu'il y avait d'introduire ce projet en Belgique.

Après avoir interrogé des personnes compétentes et expérimentées dans ce secteur du vieillissement, organisé des groupes de travail de réflexion, participé à des colloques et séminaires lors de l'Année intergénération (1994), où, comme présidente du Centre européen du Volontariat j'avais des contacts passionnants avec les responsables des différents Centres nationaux du Volontariat, j'ai compris que ce projet devait être introduit et créé en Belgique aussi.

L'appui reçu de la Fondation Roi Baudouin a été le point de départ de l'asbl « *Abbeyfield Belgium* », dont les statuts parurent au Moniteur le 2.2.96.

Fonctionnement des maisons Abbeyfield

Cela consiste en petites maisons où vivent ensemble :

- 6, 8, 10 personnes "vieillissantes", en bonne santé ;
- souffrant de solitude ;
- souffrant d'insécurité ;
- acceptant une vie communautaire ;
- restant intégrées dans leur quartier.

L'initiative, la gestion, l'animation, sont assurés par un groupe de volontaires motivés, compétents, efficaces, qui habitent le « quartier ». Une seule personne rémunérée,

« *housekeeper* » y remplit les tâches ménagères et la cuisine, aidée par les habitants de la maison. Ceux-ci participent activement, chacun suivant ses dons et goûts, à la vie de cette maison, qui est devenue « leur » maison, dont ils ont la clé...

Basée sur la liberté de s'associer, chaque maison est une asbl dont les membres sont les habitants et les responsables de l'équipe de volontaires. Des liens étroits lient chaque asbl à l'asbl Belgium.

En cas de dégradation de l'état de santé, et en accord avec la personne et sa famille, celle-ci pourra être hospitalisée dans une maison de repos avec soins, choisie par elle (contrat préalable). Après cette période d'hospitalisation ou de séjour dans une maison avec soins, la convalescence — tout comme dans une vie de famille — peut se faire dans la maison Abbeyfield avec l'entraide des cohabitants.

Philosophie

Ce mode de vie repose sur un principe de solidarité, d'entraide mutuelle tant parmi les habitants entre eux qu'avec l'équipe de volontaires. Les volontaires s'engagent suivant leurs compétences : cela va du banquier retraité qui gère les finances au jardinier qui participe avec les habitants à l'organisation et l'entretien du jardin, aux mères de famille du quartier qui assurent des cours et animations multiples avec les habitants.

Ceux-ci restent très autonomes, mais acceptent...ou apprennent en la vivant la vie communautaire, dont les repas pris ensemble...C'est en visitant l'une de ces maisons que l'on perçoit ce véritable climat de chaleur et d'amitié, dans une ambiance familiale et toute simple.

Les anglais connaissent l'existence de ces maisons, puisqu'il y en a 1200 dans leur pays, et ce label de qualité les attire au point de s'inscrire sur une liste d'attente dans la maison la plus proche du domicile, afin de garder toutes ses habitudes, son réseau de relations et ses activités volontaires, culturelles, sportives, etc... A Bristol, j'ai rencontré 2 ladies qui prenaient le thé ensemble. Je leur ai demandé s'il y avait longtemps qu'elles habitaient ensemble. L'une

Monique Verstraeten,
présidente de
l'asbl
Abbeyfield Belgium, 30
Chemin
d'Amelgem,
1780 Wemmel

Le secrétariat
d'Abbeyfield
Belgium se
tient à votre
disposition
pour toute
demande de
documentation,
information;
des
conférences
avec
diapositives
sont organisées
sur demande
pour tout
groupe de dix
personnes au
moins.

2 : 37 Avenue
A. Dezangré,
1950
Kraainem, tél. :
02- 720.71.20

d'elles m'a répondu : « Hélas, je ne m'y suis pas encore installée, mais ce sont toutes mes amies, et chaque fois je suis invitée à prendre le thé avec l'une d'elles. »

Abbeyfield existe déjà dans différents pays

Proches de nous, 9 maisons sont ouvertes en Hollande et une vient de s'ouvrir en Italie. Loin de nous par les distances, mais collaborant ensemble dans un même esprit, au Canada, Australie, Nouvelle Zélande, Jersey, USA et bientôt au Japon, des maisons s'ouvrent et partout apportent une joie et une qualité de vie incomparables.

Tous les pays du Commonwealth ont adopté ce mode de vie parmi les formules d'hébergement pour les personnes âgées en bonne santé depuis de nombreuses années. Cela correspond à la mentalité anglo-saxonne, au sens civique très développé. Ensuite, la Hollande et l'Italie l'adoptèrent.

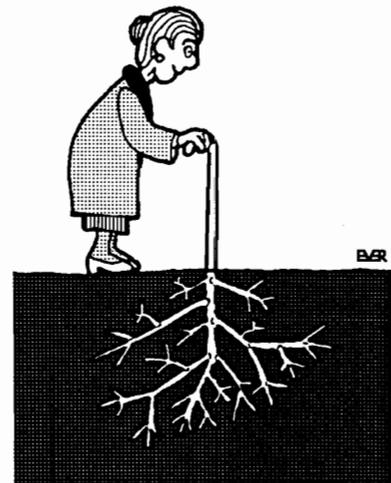
Abbeyfield international vient de faire faire une étude très poussée par un consultant expérimenté, afin d'introduire un projet en Allemagne, au Danemark et au Portugal, se basant sur les législations sociales en vigueur dans chaque pays. Ce projet est flexible et s'adapte aux mentalités, cultures, et possibilités financières.

En Belgique, on prépare le terrain

Des comités locaux de volontaires se constituent, réfléchissent, diffusent l'information et voient s'il y a possibilité, nécessité de commencer une maison Abbeyfield. Par de nombreux contacts, conférences, interview, participation à des séminaires et autres rencontres, l'information concernant Abbeyfield est diffusée dans les 3 régions.

Concrètement :

- à Namur, l'Université des aînés (UTAN), a fait des sondages d'opinion prouvant l'urgence et la nécessité de trouver une maison à louer afin d'y ouvrir une maison Abbeyfield;
- à Eupen, nous étudions, soutenus par l'administration locale et un groupe de volontaires dynamiques, une formule qui permettra l'hébergement de personnes suivant le mode de vie Abbeyfield;



- à Gand, nous espérons obtenir l'ouverture d'une maison, par de nombreux contacts positifs;
- à Lixhe (Visé), après de nombreuses démarches administratives, une maison sera rénovée et opérationnelle dans un an. Les membres d'un club service en assumeront la responsabilité et l'administration.

Un abondant courrier de demandes de renseignements, d'informations, prouve la nécessité de cette démarche nouvelle centrée sur un choix de vie qui maintient l'autonomie, la co-responsabilité, la santé physique et morale. Sans but lucratif, avec un personnel restreint, la participation des habitants et des volontaires rendent les prix abordables à tous.

La Fondation Roi Baudouin publiera fin novembre 98 le rapport du groupe de travail « Quel éventail de vie pour quelles personnes vieillissantes ? ». Le projet Abbeyfield est l'une des 8 alternatives proposées dans cette étude menée par Alexandre Carlson, professeur de gérontologie.

Le mémoire du docteur Annie Coste² peut vous donner toutes les informations concrètes, ainsi qu'une approche basée sur une grande expérience des personnes âgées...ou vieillissantes.

Étant nous-mêmes retraités, comme citoyens responsables, c'est avec conviction que nous travaillons à l'implantation de cette initiative en Belgique. Le volontariat, auquel je crois, pour avoir déjà réalisé des actions durables (accueil à l'hôpital, intégration des boat people, organisation de réseaux de solidarité dans les pays de l'Est, etc...), est la base de cette action de solidarité.

Le fondement de cette initiative est centré sur le respect de la dignité et de l'autonomie de la personne, qui « choisit » comment organiser cette étape de sa vie, qui peut durer 20 ans...

Vous avez des idées, de l'énergie, du talent... Montrez-vous !

Notre journal n° 9 (p 29) donnait un compte-rendu rapide de la première journée « Vous avez des idées, de l'énergie, du talent... Cachez-vous ! ». Cette journée était organisée par trois associations: l'Autre « lieu », Solidarités Nouvelles/Bruxelles et Cumulus.

Claire André

Les chômeurs ou tout autre allocataire social ne bénéficient pas de revenus suffisants pour vivre. De plus, les réglementations en vigueur les concernant limitent trop souvent le type d'activités qu'ils pourraient accomplir. Ces personnes en général souhaitent être actives, valoriser et développer de manière positive leurs capacités et connaissances. Or, l'emploi est devenu une « denrée rare » et les interdictions d'activités nombreuses.

Ces constats posés : il restait à approfondir la question « comment faire pour changer cette situation ? ». C'était le but de cette deuxième journée.

Exposés de la matinée

Paul Pasterman, juriste de la C.S.C. a évoqué les principes sur lesquels se base la sécurité sociale. D'une part, tout le monde doit avoir des revenus suffisants pour vivre dignement. D'autre part, les citoyens sont censés se procurer eux-mêmes des revenus suffisants. Il se sentait mal à l'aise pour aller plus avant : « faut-il dissocier travail et revenus ? ». Pour lui, prétendre que nous approchons de la fin du travail équivaut à du radotage. Il a ensuite souligné l'importance de clarifier la législation sociale (concernant entre autre le chômage). Il juge qu'elle a trop souvent comme effet d'empoisonner l'existence des allocataires sociaux. Il remarque que le piège de l'inactivité est fréquemment remplacé par celui des petits salaires.

Jean-Paul Janssens, magistrat, a abordé la question du travail au noir. La Belgique est à cet égard en troisième position sur le plan européen. Elle est donc parmi les recordmens... La lutte contre cette fraude sociale est plus que nécessaire car ses incidences sont loin d'être négligeables :

- pour les individus, elle entraîne l'absence de couverture en cas de maladie ou pour leur pension, sans compter la non reconnaissance du travail effectué ;
- pour les finances publiques : elle entraîne la perte de plusieurs milliards ;
- pour la concurrence des entreprises : prix plus concurrentiels que ceux de celles qui n'utilisent pas le travail au noir ;
- pour les consommateurs : produits moins chers mais de moindre qualité.

C'est pourquoi, il est grand temps (et même urgent) que le gouvernement adopte une stratégie plus globale à la fois sur le plan belge et européen.

Il serait utile :

1. de mener une politique plus répressive auprès des gros fraudeurs et moindre auprès des petits (allocataires sociaux) et donc de réformer le droit social;
2. de mener une refonte en profondeur de la sécurité sociale (augmentation des allocations, ...) et de la refinancer ;
3. de mener des campagnes de sensibilisation comme en Allemagne « Illégal est asocial » ;
4. de renforcer les partenaires sociaux.

La suppression programmée de l'Auditorat du travail va entraîner une concentration plus accrue de pouvoirs. Cela n'est pas démocratique. Or, actuellement, c'est déjà le cas pour... les contrôles effectués par l'ONem.

Albert Carton nous a tracé un portrait de l'évolution de l'entreprise. On observe une augmentation de la contrainte sociale sur les comportements individuels. Un continuum de pièges renforce la répression. La façon dont les entreprises exploitent la motivation de leurs travailleurs est très éclairante à ce propos : l'investissement des forces vitales et psychologiques est poussé à son maximum. Le personnel est, en quelque sorte, amené à s'auto-exploiter pour une production maximum. Les conséquences de ces pratiques sur la santé des travailleurs ont pourtant déjà été démontrées dans différentes études.

Le deuxième volet de sa réflexion concernait le sens de la parole individuelle dans un tel

A lire... A débattre

1. Présentation de ce livre dans ce journal page 32.

2 : travailleurs engagés comme indépendants et donc devant eux-mêmes payés leurs lois sociales mais exerçant leur fonction sans indépendance réelle par rapport à un patron. Par conséquent, ils sont soumis à une plus grande précarité et à un plus grand stress qu'un travailleur salarié.

3 : cfr. la campagne des Marches européennes (voir page 9)

A lire... A débattre

contexte. Tout individu a besoin de trouver un prolongement à sa parole dans la société. Or actuellement, on peut dire que la seule réponse qui est donnée correspond au vide ! De là, découle la perte du potentiel de révolte et donc de la conscience de sa propre puissance. Dans un tel climat, mobiliser devient de l'ordre de l'exploit ! Pour ne pas souffrir et ne pas faire quelque chose d'inutile, l'individu choisit de garder le silence. (cfr Souffrance en France de Christophe De Jour¹). Il est important de séparer parole et action, mais aussi de se remobiliser soi-même. Tout espoir n'est pas perdu.

En conclusion, il nous dit que penser les réalités en dehors du travail serait une erreur grossière et que les caractéristiques de l'exclusion hors travail se retrouvent très souvent à l'intérieur même du monde du travail.

Philippe Defeydt a soulevé les paradoxes suivants :

- l'existence d'activités qui génèrent des revenus mérités et d'autres non (trafic humains, ...) tandis que les activités militantes sont, elles, le plus souvent gratuites et oh combien ! nécessaires ;
- avoir un travail n'est pas toujours équivalent à avoir un revenu décent pour vivre ;
- les pièges à l'emploi (développés dans la première journée) ;
- les tracasseries exercées sur les gens qui ont différents statuts dans leurs activités.

Ce dernier point a été analysé en profondeur. En partant de son vécu, il a relevé les différentes incohérences liées à ses divers statuts. Or, de plus en plus de gens sont concernés par ce problème. Un exemple des plus frappants est celui des faux indépendants².

Les statuts ont été élaborés à partir de l'idée que chacun a un revenu, une famille, un travail. Or, la société a beaucoup changé depuis. De plus en plus de gens ont des fonctions différentes dans leur vie, divorcent ou ont plusieurs sources de revenus. Il serait donc opportun de revoir tout ça. Pour lui, une partie des revenus devraient être déconnectée du travail. Il prône le principe de l'allocation universelle. Inscire l'individu dans une petite case étroite n'a plus de sens aujourd'hui.

De plus, l'évolution sociale décrite précédemment ainsi que celle du manque d'emploi génèrent toujours plus d'insécurité et d'injustice. Au final, cela profite aux fraudeurs et non pas aux personnes qui essaient d'adopter un

comportement civique, généreux et honnête. Pour contrer cela, une piste possible serait de revaloriser certaines activités (aide aux parents âgés, ...) et de les financer valablement.



Plantu : « C'est le gouliag » (1983)

Après-midi : Nouvelles formes d'actions collectives

Sylvie Derumier (l'Autre « lieu ») a introduit l'après-midi par un conte? Celui-ci mettait en évidence le paradoxe suivant : les travailleurs sociaux sont amenés à faire du travail culturel et inversement les travailleurs culturels font du social; mais aussi le paradoxe qui consiste à proposer des choses pour se sentir bien, ce qui est en fait... « interdit » !

Paulina Roméro (Réseau d'échange de savoirs) a présenté le principe du réseau d'échanges de savoirs et ses nombreux avantages. En effet, ce réseau valorise l'intelligence (matière première à ne pas perdre de vue !), les savoirs en tout genre, bref : les ressources humaines si souvent négligées par notre société... inféodée à la « pensée » dite « unique ».

Mon intervention (**Claire André**) visait d'une part à synthétiser les différentes revendications des groupes de sans emploi (qu'ils soient syndicaux ou non). Celles-ci étaient analysées en six chapitres : minima sociaux et fiscalité, suppression des sanctions, réduction du temps de travail et création d'emploi, formation, soutien aux initiatives de sans emploi et consommation.

D'autre part, j'ai abordé la question des rapports entre collectifs de sans emploi indépendants et les syndicats. J'ai mis l'accent sur la nécessité de changement de stratégie des syndicats : avoir une position plus offensive (pas seulement défendre des droits acquis mais bien de nouveaux), tenir beaucoup plus compte de la base (et donc vouloir mieux intégrer les chômeurs dans leur structure) et arrêter de construire des cloisonnements entre actifs et non actifs (et de faire croire que leurs intérêts sont opposés).

Francine Schiettecatte a montré combien le travail des collectifs représente un apport précieux pour la Ligue des Droits de l'Homme, qui est trop souvent éloignée du terrain. Elle nous a ensuite expliqué en détail le projet de Miet Smet, l'amie des sans emploi ... (C'est pour rire !) à propos de l'article 63³.

Marie-Thérèse Jacot-Descombes a conclu la journée d'une manière superbe. Je vous conseille de lire son texte en entier. Il est très éclairant et met en évidence les véritables enjeux ou défis qui sont devant nous.

Elle les a développés par trois aspects :

1. le travail ? Tantôt bonheur, tantôt contrainte ?
2. du temps volé au temps réinvesti, vécu;
3. une question récurrente : donner du sens à son existence.

Je ne résiste pas à vous laisser savourer sa conclusion :

« Nous disons, quand nous sommes complètement absorbés par une activité, quelle qu'elle soit, que « nous ne voyons pas le temps passer ». Nous sommes alors dans le temps, nous faisons un avec lui ; il n'y a pas le temps qui passe comme en dehors de nous, sous notre nez, tandis que nous souffrons d'en être séparés, exilés, de le voir passer, sans le vivre. Quand nous parvenons à être les maîtres de notre temps, à l'habiter en nous investissant dans le travail au sens large, le travail en temps qu'expression de la liberté, de la créativité, humaines, alors nous n'avons pas à chercher un sens à l'existence parce que c'est l'existence qui fait sens. »

Pour finir en beauté, les participants sont allés porter une couronne de fleurs qu'ils avaient réalisée tout au long de la journée auprès du monument au travail au Canal. Ces fleurs sont un symbole du troc non encore contrôlé par l'Etat ou le fisc (cfr les papiers crépon sur les plages contre des coquillages - symbolique de l'échange). Cette couronne était aussi déposée en signe de solidarité avec les travailleurs et pour le partage du travail. Les asbl Tout, Culture et Démocratie et Cumulus en étaient les initiateurs et organisateurs.

3. Voir l'article page 9

Pour en savoir plus:

Les actes complets de la première journée sont déjà disponibles. Vous pouvez les demander à Solidarités nouvelles/Bruxelles, 4 rue de la Porte Rouge, 1000 Bruxelles, tél.02-512.71.57 ou 512.02.90, fax : 02-512.76.88.

Spéculation financière : l'économie casino

Contrastes (mensuel d'information des Équipes Populaires
n° spécial de novembre 98

Qu'est-ce que la spéculation financière ? La résistance s'organise. Outils pédagogiques.

Avec la participation entre autres de René De Schutter (GRESEA), Riccardo Petrella, le ministre des Finances.

Rens.: Eq. Populaires, r.Gembloux 48 à 5002 Namur.
Tél.: 081-73.40.86 et fax: 081-74.28.33.

Les soins de santé bientôt privatisés ?

Dr. Jean-Michel Melis,
Secrétaire général du GBO
(Groupement belge des
omnipraticiens).

I. Nous savons bien qu'ils ne siègent pas tous en même temps dans les mêmes organes (Conseil Général, comité d'assurance, commission de convention médico-mutualiste (dite "médico-mut") mais nous simplifions pour la compréhension...

Dans le n° 46 de la revue des Mutualités Libres « Profil » (juillet-août 98) on peut lire sous la plume de Daniel Ferette, Secrétaire Général : « (...) Dans ce contexte, il faut sans doute préparer le citoyen à financer plus largement, par des assurances complémentaires, ses dépenses de santé. Et dans ce cadre, les mutualités ont un rôle particulièrement important à jouer pour préparer un niveau adéquat de santé ».

Voilà donc une mutuelle qui prône ouvertement la privatisation (au moins partielle) des soins de santé. Elle n'est pas seule dans ce concert. De nombreuses voix défendent depuis un certain temps l'idée qu'une privatisation au moins partielle des soins de santé permettrait de sortir de l'impasse budgétaire actuelle.

Nous allons donc probablement assister dans le secteur des soins de santé au scénario que nous avons connus à la Sabena ou dans le secteur bancaire ex-public : une privatisation plus ou moins étendue comme réponse à l'enlisement financier d'un secteur qu'on ne parvient pas à faire fonctionner sainement faute de courage politique pour procéder aux assainissements indispensables.

Cela ne peut plaire qu'aux Belges jeunes, riches et en bonne santé. Quant aux autres ...

Les sources de financement des soins de santé

Rappelons que le système belge des soins de santé est financé de manière mixte : des **cotisations sociales** sont prélevées sur les revenus du travail et une **contribution directe** est versé par l'état dans le pot commun. Cela représente en gros un budget de 470 milliards par an. A cela s'ajoute plusieurs milliards que les patients paient eux-même directement (les **tickets modérateurs**).

Un certain nombre de personnes payent en plus des **assurances privées** pour couvrir certains risques (assurances hospitalisations par exemple). Ces assurances peuvent être souscrites auprès de compagnies d'assurances privées ou auprès des mutuelles.

Inutile de préciser qu'une masse aussi considérable d'argent attire quelques convoitises...

La méthode de répartition des finances

La répartition de cette masse de 470 milliards se fait au sein de l'INAMI (Ministère des Affaires sociales). Trois partenaires se retrouvent autour de la table¹ : les médecins (aussi appelés "prestataires de soins"), les mutuelles (aussi appelées "organismes assureurs") et les financeurs (état, patrons et syndicats ouvriers). Les patients (dits aussi "consommateurs de

soins") manquent à l'appel, mais ils sont censés être représentés par les mutuelles.

Les financeurs définissent au préalable des enveloppes budgétaires pour chacun des secteurs : hôpitaux, médicaments, soins à domicile, honoraires médicaux, etc. Des négociations sectorielles ventilent ensuite les montants au sein de chaque enveloppe.

Quand les exigences d'un des secteurs dépasse l'enveloppe budgétaire attribuée, le pouvoir de tutelle peut les refuser ou exercer des arbitrages en faisant glisser des sommes d'une enveloppe à l'autre. Par exemple : prendre dans le budget « médicaments » pour renflouer le budget « hôpitaux ». Cela ne va pas sans hurlements des groupes de pressions en présence.

Les négociations sur les tarifs des médecins se déroulent au sein de la fameuse « médico-mut », et cela aboutit normalement à une **convention** qui fixe les tarifs et les taux de remboursements de chaque acte médical. Le résultat final étant ce qu'on appelle "la sécurité tarifaire" du patient.

Quand il n'y a pas de convention, les tarifs médicaux sont libres : les médecins peuvent demander ce qu'ils veulent, mais les mutuelles ne remboursent qu'en fonction des tarifs du dernier accord en vigueur.

Quand on dit ici « les médecins » il faut entendre dans la plupart des cas « les gestionnaires d'hôpitaux ». Dans beaucoup d'hôpitaux les médecins sont payés au mois et le volume d'actes qu'ils prestent n'a aucune influence sur

le montant qu'ils touchent. Ce volume influence par contre la masse d'argent qui entre à l'hôpital...

L'impasse financière

Ce système n'a pas posé de problèmes au cours des années de forte croissance économique : l'argent était largement disponible et le budget des soins de santé augmentait chaque année de façon spectaculaire. A chaque fois le gouvernement trouvait du bois de rallonge pour renflouer les enveloppes qui craquaient de partout.

Les premières difficultés sérieuses sont apparues à la fin des années '80 et se sont exacerbées depuis le traité de Maastricht.

Les budgets sont respectés strictement et le gouvernement imagine des tas de mécanismes pour raboter fermement tout ce qui fait mine de dépasser l'enveloppe pré-définie.

Cela signifie en général que c'est le patient qui doit passer à la caisse et que les soins de santé coûtent donc de plus en plus chers. Les praticiens de première ligne sont les témoins privilégiés de cette détérioration inexorable de l'accès aux soins pour les patients : augmentation des tickets modérateurs en médecine générale, en biologie, en radiologie, déremboursement de certains médicaments et de toute une série de soins dentaires, etc.

Par ailleurs, dans les hôpitaux, le bas prix des prestations et le système de rémunération à l'acte ont incité les gestionnaires à faire pression sur les médecins pour faire "tourner la machine" afin de générer les flux financiers nécessaires pour maintenir les structures à flots. Parallèlement à cela les hôpitaux licencient le personnel "non-rentable", ce qui augmente de façon insupportable la charge de travail de ceux qui restent.

Plus personne n'a du temps à donner au malade. Tout le monde doit être "productif" car l'hôpital est devenu un centre de "production de soins".

Si on ne change pas les règles du jeu, il est clair que le système ne peut pas continuer à fonctionner ainsi : l'enveloppe budgétaire fixée est toujours trop étroite et c'est à chaque fois le patient qui trinque et le personnel qui ploie sous la surcharge de travail.

La responsabilisation des mutuelles

Toujours dans un souci de maîtrise des flux financiers, le gouvernement a introduit récemment la **responsabilisation (financière) des mutuelles**.

Le Dr. Jean Degré (Mutualités socialistes) a exposé très clairement les conséquences prévisibles de cette décision².

Comme la responsabilisation des mutuelles doit se faire en Belgique dans le cadre d'une enveloppe budgétaire **fermée** il s'agit bien de mettre les mutuelles en concurrence entre elles, et de provoquer ainsi, à budget global inchangé, des transferts financiers **entre** mutuelles.

Cela va avoir deux conséquences :

1. Les mutuelles vont faire porter une partie des contraintes du système sur les dispensateurs de soins et les hôpitaux en les mettant en concurrence et donc en faisant pression sur les prix.

Ceci aura des conséquences sur l'ensemble de la chaîne, et le personnel hospitalier en paiera la facture.

2. Ce système de responsabilisation n'est pas non plus exempt du danger de sélection des risques : les patients gravement malades, « qui coûtent cher » risque d'avoir du mal à se trouver une mutuelle. On assistera au passage progressif d'un système basé sur la solidarité à un système d'assurance basé sur le « risque », avec introduction par exemple de **franchises** comme dans l'assurance-auto.

Cette responsabilisation financière des mutuelles belges n'est encore que très partielle mais elle est appelée à augmenter progressivement au cours des années, comme c'est prévu par la loi. Il s'agit donc bien d'une privatisation rampante et comme d'habitude en Belgique, cela se passe "en douce", à petits pas, sans aucun débat de fond préalable.

Certaines mutuelles (en particulier les Mutualités chrétiennes) commencent à expérimenter des systèmes d'accords tarifaires préférentiels avec certains médecins ou certains services hospitaliers. En contre-partie d'une baisse des tarifs ils assurent à ces services l'exclusivité sur leurs affiliés...

Un peu comme certaines compagnies d'assurances-auto qui obligent leurs clients à faire réparer leur véhicule chez des carrossiers « agréés » par elles...

2 : Carte
blanche dans
Le Soir du
4.1.97

A lire... A débattre



Notre système de soins de santé, dont le financement est basé actuellement sur la solidarité entre les personnes et dont les services sont en théorie ouverts à tous de la même façon

de revenus, évolue donc doucement vers un système privatisé, calqué sur le système des assurances.

Le « paquet de base »

Les chantres de la privatisation se rendent bien compte qu'elle risque d'éveiller quelques réticences au sein de la population.

Ils ont donc développé l'idée d'une division des soins en deux morceaux. Un « paquet de base de soins pour tous », resterait couvert par l'assurance obligatoire selon les modalités actuelles, et le reste serait pris en charge par des techniques d'assurance (privées ou mutualistes).

Ce « reste » ne sera donc accessible qu'à ceux qui pourront se le payer ou à ceux qui se le verront offrir par l'employeur via des assurances privées (comme aux USA).

Cela officialiserait complètement la médecine duale qui s'est déjà installé en « noir » en Belgique : dessous de table ou suppléments plantureux réservent déjà un certain nombre de médecins ou de services aux citoyens fortunés ou assurés.

Et le communautaire là dedans ?

La régionalisation (ou la communautarisation...) d'une partie ou de la totalité des soins de santé s'articule avec souplesse dans ce scénario.

Si on part de l'hypothèse minimaliste qui est de garder seulement un paquet de soins de base au niveau fédéral et de transférer le reste aux communautés, on verra des pans entiers du système des soins de santé quitter l'INAMI pour aller rejoindre ce qui se fait déjà à d'autres niveaux de pouvoir (région, communautés, provinces, communes...) : soins à domicile, soins palliatifs, médecine préventive de toute

nature, médecine scolaire, santé mentale, enseignement de la médecine, recherche, etc. Avec les clefs de répartition budgétaire que nous connaissons, il sera impossible à la Communauté Française et/ou aux Régions Wallonne et Bruxelloise d'assurer le financement de ces nouvelles compétences. L'impasse budgétaire n'en sera que plus grande et les tentations de privatisations que plus fortes.

Que faire ?

On est donc devant quelques constats :

La politique de santé en Belgique est une politique de la tire-lire : on navigue à vue, en étant soumis à la loi des coûts (quand ça coûte trop cher, on coupe...).

Cette politique budgétaire est inspirée par de puissants lobbies (les médecins, les gestionnaires d'hôpitaux, les laboratoires, l'industrie du médicament, les maisons de repos, les fabricants d'équipements médicaux...etc) face auxquels le pouvoir politique en Belgique se montre faible.

Ces lobbies sont présents dans les cabinets ministériels hypertrophiés, aux dépens de l'administration qui a souvent une vue juste des dérapages mais qu'on écoute pas ou peu.

Pour sortir de l'impasse financière actuelle, on propose de plus en plus une privatisation des soins de santé. Une mesure comme la responsabilisation financière des mutuelles en est un signe avant-coureur.

S'ajoute à cela toutes les dérives communautaires qui parasitent le débat. Certains risquent de profiter des difficultés créées par le débat post-électoral de 1999 pour proposer des solutions apparemment séduisantes, qui précipiteront tout le système dans la voie de la privatisation.

Parlementaires et syndicats des travailleurs doivent se pencher sur ce problème. Il faut un large débat public sur la politique de santé et sur les méthodes de financement de cette politique. Ce débat est urgent et des réformes doivent être entreprises rapidement pour permettre d'assurer des soins de qualité à tous les belges, dans le cadre d'une sécurité sociale basée sur la solidarité, en respectant ± le budget actuel.

Si cela n'est pas entrepris, on va vers un système d'assurances privées dont le patient sera finalement la victime.

L'Europe, l'emploi et les résistances

18 millions de chômeurs, 57 millions de pauvres (soit 5 millions de plus entre fin des années '80 et 93 avec une croissance de 20% de pauvres en Allemagne, Belgique, Luxembourg, Danemark). Suivant le réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN), 35% des 23 millions de ménages vivent sous le seuil de pauvreté, mais disposent d'un travail.

En Europe aussi, après les Etats-Unis et la Grande-Bretagne le travail lui-même ne protège plus de la pauvreté, mieux le travail produit la pauvreté ! Ce qui fait dire à G. Debonne (ancien président de la FGTB) que la question des minima en matière de salaires et de pensions est indispensable pour sortir de cette situation inadmissible.

La conception de l'emploi retenue à Amsterdam et à Luxembourg est inefficace

Celle-ci consiste à isoler les politiques en matière d'emploi d'une politique de revenus et du développement de la protection sociale.

L'approche retenue jusqu'ici au niveau européen en matière d'emploi n'aborde pas non plus les causes sociales et macro-économiques du chômage et de l'exclusion, le transfert régulier et persistant depuis plus de vingt ans d'une part des revenus du travail vers les revenus du capital.

En Belgique, c'est par les sauts d'index, les blocages salariaux, la reformulation de l'index... tout autant que par diverses mesures fiscales comme le précompte libérateur ou la loi Cooremans-Declercq (fin de la globalisation des impôts sur les revenus du travail, des biens immobiliers et mobiliers) que la balance sociale s'est progressivement et constamment déplacée en faveur des revenus de capitaux au détriment des revenus des travailleurs.

Mieux, la dégradation des revenus du travail a été pratiquement encore encouragée à Cardiff par l'approbation, par les chefs d'États et de gouvernements suivie de celle d'Ecofin (le 7 juillet) de la Recommandation de la Commission qui préconise « d'élargir l'échelle des salaires par le bas et de réduire de manière équivalente les allocations de chômage », ajoutant que les « hausses de salaire doivent être compatibles avec la stabilité des prix ».

Toujours suivant ce texte, il faut, de plus, « poursuivre l'assainissement des dépenses

publiques (vers les 1,6% du PIB ? !) plutôt que recourir à la fiscalité ».

« Les mesures mises en œuvre devraient être axées sur une meilleure maîtrise ou sur la réforme de la consommation publique, des pensions du secteur public, des soins de santé » ainsi que des subventions.

Des décisions « cosmétiques » et publicitaires en faveur de l'emploi ?

Le vrai visage des déclarations « cosmétiques » et publicitaires en faveur de l'emploi faites à Amsterdam et à Luxembourg, dans la foulée des victoires électorales de la gauche en France, Italie et Grande-Bretagne, commence à se montrer : il a pour nom poursuite — tant au niveau du Conseil européen, d'Ecofin que de la Commission — des politiques d'austérité et d'assainissement via le Pacte de stabilité, diminution des revenus sociaux, cadeaux en faveur des entreprises sans véritable contrepartie sur l'usage de ceux-ci, absence de financements alternatifs notamment à partir d'une harmonisation fiscale redistributive au niveau européen et mobilité croissante des capitaux spéculatifs assurant aux marchés financiers et à leurs utilisateurs des profits sans précédent.

François
Gobbe, Kairos
Europe
(Bruxelles);
suite de
l'article publié
dans le n°
précédent :
« 13 juin 98,
Cardiff ».



Plantu : « C'est le gouliag » (1983)

Il s'appelle aussi culpabilisation de l'allocataire social (accusé de « dépendance ») comme le déclare assez froidement Marcelino Oreja dans sa dernière lettre du 13 juillet 98 qui concède

que l'ensemble du dispositif européen « ne créera pas immédiatement d'emplois » .

Serait-ce de la lucidité ? On se rappelle qu' il n'y a guère la « monnaie unique aussi devait créer de l' emploi » ... !

Tout ceci à l' aube d' un « Euro » qui annonce une compétition accrue et grandissante...avec une Europe institutionnellement de plus en plus bloquée demain après l' élargissement des années 2000.

D'Amsterdam 97 à Cologne 99... où en est la « nouvelle gauche » ?

Et la nouvelle gauche « plurielle et combative » ? « La gauche de la gauche » comme l'appelle le sociologue français Bourdieu...? Celle des Marches Européennes, des mouvements français de sans emplois, de sans papiers et de sans droits, du regroupement ATTAC ou de la Coalition pour une autre Europe ?

Elle était à Cardiff d'abord, au cours d'une manifestation aux côtés des syndicalistes et chômeurs Gallois sous des slogans comme « *Unissez-vous en Europe pour l'emploi et la démocratie* » ou du mouvement d'occupation des rues, croisant aussi de nombreux représentants de partis nationalistes britanniques venus défendre le maintien de la « *Livre souveraine et indépendante* » (Keep the

Pound !) face au péril de la monnaie unique en provenance du Continent...

Cette gauche était présente pour la troisième fois après les marches européennes et l'énorme manifestation d'Amsterdam, celle de Luxembourg. Elle s'est jurée d'être là le 5 juin '99 à Cologne, pour une autre manif à l'occasion du sommet européen à la fin de la présidence allemande (après les élections de septembre prochain).

La gauche « nouvelle », est-ce l'affaiblir que de le constater, manque encore, selon nous, de perspectives économiques plus globales ainsi que d'alternatives où inscrire ses principales revendications.

Le cadre global de la mondialisation financière et de la compétitivité accrue pose l'urgence d'une autre Europe. Ce cadre conditionne l'évolution politique et sociale de l'Europe officielle, de plus en plus à la remorque des pouvoirs économiques (marchés financiers et multinationales).

La spéculation, résultat des politiques de dérégulations financières, l'absence de réelle volonté politique pour construire une Europe au service des citoyens et des travailleurs, l'abandon d'un certain nombre de tâches publiques présage d'une Euro-land qui se transforme en zone de libre-échange et détricote lentement les acquis de décennies de luttes sociales. A moins que ... ?

SOUFFRANCE EN FRANCE

Christophe Dejours, Éditions du Seuil

Psychiatre et psychanalyste, Christophe Dejours nous emmène à travers cet ouvrage dans un voyage bouleversant et d'autant plus saisissant qu'il brise la loi du silence sur une réalité on ne peut plus quotidienne, mais qui pourtant tue : la souffrance dans le travail. Le chômage est l'arbre qui cache la forêt, la partie émergée de l'iceberg, le masque grimaçant qui révèle une crise profonde du travail, une crise sans précédent de la valeur-travail.

Sur base d'analyses rigoureuses effectuées sur le terrain, l'auteur nous apprend que les conditions de travail se dégradent tant pour les ouvriers que pour les cadres dans la plupart des grandes entreprises ou usines et que la peur du licenciement de plus en plus synonyme d'exclusion potentielle explique l'attitude de soumission face à une pression de plus en plus forte sur le lieu de travail, pression elle-même liée à des critères de rentabilité pure.

Règne de la peur et loi du silence sur la souffrance ainsi générée permettent le maintien et l'emprise de plus en plus forte d'un système de moins en moins humain (...).

Ouvrage donc à lire et à conseiller.

Le travail des enfants : une réalité bien pesante

La pauvreté en point mire

Alors que nous disposons d'assez de richesses et de moyens pour assurer à tous un juste développement humain et durable, des centaines de millions d'enfants sont exploités. Poussés essentiellement par la pauvreté, le manque d'éducation et certaines traditions, ils sont obligés de servir de domestiques en Haïti, de transporter des masses de verre fondu dans les fabriques de bracelets en Inde, de couper les cannes à la machette dans les sucrières du Brésil, de ramasser le coton ou le café dans les plantations en Tanzanie, de concasser des pierres dans les carrières du Portugal, de fouiller les décharges à la recherche de déchets à revendre ou à recycler au Cambodge, ... quand ils ne sont pas livrés à la prostitution ou enrôlés dans les conflits armés, tout cela pour des salaires de misère - parfois pour rien - et, bien sûr, au détriment de leur éducation et de leur développement physique et psychique.

Évidemment, si des employeurs peu scrupuleux n'étaient pas prêts à les exploiter, les enfants ne travailleraient pas. Et si les patrons préfèrent utiliser de la main d'oeuvre enfantine, alors que les parents recherchent désespérément un travail, c'est parce qu'ils peuvent la payer moins cher et parce que les enfants, plus désarmés et malléables, risquent moins de s'organiser contre l'oppression. D'autre part, les politiques de mondialisation menées par l'OCDE, le FMI et la Banque Mondiale accélèrent la compétitivité, sacrifient les ressources et accentuent partout la dualisation entre riches et pauvres.

Évidemment aussi, si les parents ne les y envoyaient pas, les enfants n'iraient pas au turbin. Pourtant, la petite contribution d'un enfant représente souvent une part vitale du revenu familial. La supprimer en soustrayant les enfants au travail, sans trouver d'alternative, revient à encore appauvrir les plus démunis et ne garantit en rien que les gosses ne retourneront pas au travail. Au contraire, ils risquent d'être engagés dans des conditions pires et dans des secteurs mieux dissimulés ou illégaux.

Si l'on veut abolir le travail des enfants, c'est à la pauvreté qu'il faut s'attaquer. Il faut que chaque famille dispose d'un revenu suffisant pour assurer la satisfaction de tous les besoins physiques, psychiques, sociaux et culturels. Il

faut que les parents puissent garantir à leurs enfants un épanouissement personnel et une éducation donnant accès à des conditions de vie dignes.

Répartir équitablement les richesses : ce n'est que justice !

Une répartition équitable des richesses exige des initiatives éliminant les causes de l'injustice : on pense, notamment, à la réduction de la dette du Tiers-Monde, à l'attribution des 0,7% du PIB à l'aide et à la coopération au développement, à la taxe TOBIN, à la justice fiscale, à la réduction du temps de travail, ...

En attendant, puisque le monde est loin de cet idéal, il faut attaquer le problème du travail des enfants de front et faire avec ce que l'on a.

Le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale des Nations-Unies (ONU) adoptait la Convention relative aux Droits de l'Enfant qui définit un éventail très large des droits de tous les enfants. Fin 1997, tous les États, à l'exception des Etats-Unis et de la Colombie, avaient ratifié ce texte. Son article 32 stipule particulièrement que tout enfant a le droit d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail qui risquerait de compromettre gravement son éducation ou de nuire à son développement physique ou psychique. Il dispose également que tous les États doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer son application, en particulier imposer un âge minimum à l'emploi, une réglementation appropriée des horaires et des conditions de travail, enfin prévoir les peines et les sanctions susceptibles de contraindre à l'application de ces dispositions. En parallèle à ce texte existe la convention n° 138 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur l'âge d'admission à l'emploi (fixé à 15 ans minimum, pour autant qu'il ne soit pas inférieur à l'âge de scolarité obligatoire).

Le programme IPEC de l'OIT donne des pistes...

Le Programme International pour l'Abolition du Travail des enfants de l'OIT prévoit l'élaboration de politiques et de programmes nationaux à exécuter en collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et tous les secteurs de la société civile et qui

Bénédicte Paquay, suite de l'article publié dans le n° précédent : « La marche mondiale contre le travail des enfants ».

visent, entre autres :

- la sensibilisation à tous les niveaux et la mobilisation de tous les partenaires déterminés à lutter contre le travail des enfants ;
- l'analyse de la situation des pays considérés ;
- l'assistance pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique nationale de lutte ;
- le renforcement des organisations existantes et la mise en place de mécanismes institutionnels ;
- l'inclusion de questions relatives au travail des enfants dans les politiques et programmes socio-économiques ainsi que dans les budgets.

Certains projets IPEC ont démontré leur pertinence : l'insertion de clauses sociales dans les contrats avec les employeurs négociée par les syndicats brésiliens, les prêts aux plus démunis octroyés par la Grameen Bank au Bangladesh, ...



La nouvelle convention sur les formes extrêmes du travail des enfants

Des choses existent donc : un cadre législatif international, un consensus quant aux objectifs à long terme et aux moyens d'y parvenir, des projets de lutte efficaces. Beaucoup de personnes se sont mobilisées pour assurer aux gosses de la planète une enfance heureuse et confortable, une éducation gratuite et de qualité, un épanouissement physique et psychique qu'ils sont en droit d'attendre.

Cependant, bien que des progrès notables aient été réalisés depuis 20 ans, la tâche est loin d'être accomplie. Si nous admettons que cela prendra du temps pour parvenir à l'abolition du travail des enfants, nous ne pouvons plus

accepter l'existence de ses formes les plus odieuses, telles que l'esclavage ou le travail forcé, la prostitution ou la pornographie, l'enrôlement dans les conflits armés, les travaux dangereux. Dans le contexte de l'élimination progressive du travail des enfants, l'OIT, lors de la 86^e session de la Conférence internationale du Travail du 2 juin 1998, devait discuter d'un projet de convention qui s'inscrirait dans les textes existants, les renforçant mais leur apportant une priorité : l'élimination immédiate des formes les plus intolérables du travail des enfants.

Ainsi, outre que le texte devrait élargir la notion d'enfant à l'ensemble des moins de 18 ans, il préciserait la définition des types de travail visés et déterminerait les domaines d'action prioritaires dans la lutte contre ce fléau. Les États signataires s'engageraient à réformer leur législation nationale conformément aux nouvelles normes et à prendre toutes les mesures nécessaires, y compris les sanctions

pénales, à l'élimination et à la prévention des formes extrêmes de l'exploitation économique des enfants. Il est évident qu'il s'agit ici d'un engagement moral des pays signataires : l'OIT n'a malheureusement que peu de moyens de contrôle.

La recommandation qui accompagne la convention est d'ailleurs beaucoup plus explicite sur les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs visés et propose la création de programmes d'action nationaux, en vue :

- de dénoncer et déceler toutes les formes du travail des enfants, en accordant une attention particulière à la situation des moins de 12 ans et des filles ;
- d'assurer une réadaptation et une insertion sociale aux enfants soustraits au travail ;
- de tenir compte des besoins en matière d'éducation ;
- de sensibiliser et d'informer l'opinion, y compris les enfants et leurs parents ;
- d'identifier les communautés à risques.

D'autre part, elle établit une série de critères à prendre en considération lorsque l'on détermine les types de travaux dangereux, mettant l'accent sur ceux qui exposent les enfants à des sévices physiques, psychiques et sexuels, mais aussi sur d'autres tels que la durée, le

caractère nocturne ou l'absence de possibilité de retour au foyer... Enfin, elle préconise la tenue à jour de toutes les données pertinentes sur la nature et l'ampleur du problème en vue d'établir les priorités et leur communication au Bureau international du Travail (BIT).

Appel à une coordination large et efficace

Ce nouveau cadre juridique, qui devrait être adopté en juin 1999, est une très bonne chose. Pourtant, il risque d'être peu porteur si les ONG, les syndicats et les associations ne mettent pas en place une coordination large et efficace permettant une étude sur le travail des enfants qui soit analytique, systématique et surtout parallèle à celles des grandes institutions comme l'OIT ou l'UNICEF.

Un projet intéressant serait la mise en place d'une méthode d'investigation statistique fiable

sur le travail des enfants dans les secteurs informels. En effet, l'idée reçue et fautive que la majorité des enfants travaillent dans les secteurs structurés est tenace. La grande majorité sont pourtant employés dans des secteurs informels tels que le travail domestique ou dans les petites industries familiales, à l'abri des regards. Il est donc extrêmement difficile d'établir un compte rendu précis de la situation de ces enfants, ce qui empêche de mettre en place des solutions et de contraindre les employeurs, puisque qu'officiellement ce travail n'existe pas ! Une telle étude contribuerait concrètement et positivement, en collaboration avec les grandes institutions internationales, à lutter contre ce fléau.

Il s'agit ici d'un exemple, un parmi bien d'autres. L'important aujourd'hui est de se dire qu'aucune contribution, aussi minime soit-elle, n'est inutile et qu'aussi peu que nous puissions faire, nous devons le faire mais avec fermeté.

LA BOURSE OU LA VIE

Eric Toussaint (Enseignant, président du Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (rue Plantin, 29, 1070 Bxl, tél: 02-527.59.90)
Éditions Luc PIRE, 400p., 795 FB

Parmi les différents thèmes des 18 chapitres du livre, on trouve un intéressant parallèle entre le phénomène de la dette des pays du Sud et l'endettement dans le Nord, pour démontrer que les mêmes mécanismes inégalitaires et socialement injustes frappent aussi bien les peuples du Nord que du Sud, au seul profit des classes dominantes. (...) La Bourse ou la vie n'est pas seulement le Livre noir de ce que, dans sa préface, Christian de Brie qualifie de "mise en place d'un univers totalitaire". Il évoque les multiples résistances que le nouvel ordre suscite et les alternatives à lui proposer. (...) La solidarité, l'unité et la convergence des luttes telles que celles des "Sans terres" au Brésil, des zapatistes au Mexique et des chômeurs exclus du Nord, entre les travailleurs du Nord et du Sud (à travers leurs syndicats), par exemple, sont possibles et nécessaires. (...) C'est donc à la fois un outil d'analyse et une arme de combat civique particulièrement bienvenue.

APPEL URGENT

MAGASINS DU MONDE

159 Chaussée d'Helmet, 1030 Schaerbeek

Pas le temps ! C'est ce que nous disons tous. Pourtant sans bénévoles, les Magasins du Monde n'existeraient pas. Le Magasin du Monde de la chaussée d'Helmet lance un pressant appel ! Si vous partagez leurs opinions et aimeriez participer à leur action, vous êtes le (la) très bienvenu(e).

Faites vous connaître à D. Nicaise au 02-503.42.91. A bientôt peut-être...

APPEL URGENT

Les Ateliers

Responsables :
**Catherine
Brescheau :**
tél :
02-245.99.62
André Frisaye
tél : 075-
37.15.47 ou
04-233.65.13.

Atelier : Statut de l'artiste

Une première réunion a eu lieu le 8 septembre à Leuven, la deuxième a lieu le 31 octobre, à Liège (voir journal n°10, p 32).
Le groupe continue son travail de réflexion, en

ponctuant chaque rencontre d'une initiative concrète, histoire de ne pas se rouiller. Pour rejoindre le groupe et pour tout renseignement, contactez Catherine Brescheau.

Reponsable:
**Didier
Cœurnelle,**
18 rue
Delhaize, 1080
- Bruxelles, tél/
fax/répondeur
02- 410.59.56,
E-mail:
didiercoeurnelle
@innet.be,
site internet :
<http://
www.enter.org/
solidariv>

Atelier : Réduction du temps de travail et création d'emplois

Actuellement, le groupe travaille sur la proposition de Fonds Emploi (préparation de la demande de projection au bureau du Plan).

Nous avons eu une réunion très intéressante le 8.10 avec Felipe Van Keirsbilck, au sujet de **l'activation des allocations de chômage**. La place nous a manqué pour publier ce dossier

cette fois-ci. Vous pouvez obtenir dès à présent ce dossier sur demande au bureau du Collectif (50 FB, port inclus). Nous publierons cette analyse dans le prochain numéro du journal.

Pour participer aux réunions de l'atelier, contactez Didier Cœurnelle.

Inscriptions :
secrétariat du
collectif

Atelier : Droit à des revenus complémentaires pour des personnes allocataires

L'atelier n'a pas encore démarré (SOS coup de main, si le sujet vous intéresse !); des contacts sont en cours et plusieurs personnes se sont montrées intéressées, mais il manque un responsable d'atelier pour coordonner tout

cela...Alors, pourquoi pas vous ?

Pour tout renseignement ...ou pour vous faire connaître, contactez Claire André au bureau du Collectif (02- 646.46.33).

Inscriptions :
secrétariat du
collectif

Atelier : Syndicats et Exclusion

Cet atelier a été initié en 4.97, et s'est déjà réuni à plusieurs reprises ((voir journal n°10, p 33). Plusieurs personnes sont intéressées à poursuivre la réflexion, mais nous n'avons pas

de responsable d'atelier. Si vous êtes volontaire, contactez Claire André au bureau du Collectif !

renseignements
**Sonia
Bonkowski,**
tél. 02-
424.15.26

Groupe « D+ » du SEL-SETCa : Enseignement

Vous êtes intéressés par la problématique de l'enseignement ? Rejoignez le groupe de réflexion Discrimination Positive (D+) du SEL. La délégation régionale Bruxelles-Brabant du Syndicat de l'Enseignement Libre du SETCa, vous convie aux réunions du groupe D+. Ce groupe se réunit une fois par mois, afin de réfléchir aux enjeux pédagogiques, sociaux et

politiques relatifs à l'Ecole.

lieu : FGTB, place Rouppe, 1000 Bruxelles
dates : les lundis 7 décembre, 11 janvier, 1 février, 1 mars et 19 avril
heure : de 17h à 19h

Pour plus d'informations, contactez Sonia Bonkowski.

KAIROS : Réformes de la Fiscalité

Un débat et une série d'ateliers sur les alternatives en matière de fiscalité est en cours de préparation. Une réunion entre différentes organisations intéressées par le sujet (dont le Collectif) a eu lieu le 27 octobre. Nous vous en dirons plus dans le prochain journal. Si vous voulez participer à ce travail, n'hésitez pas à contacter François Gobbe ou Nadine Dehaes.

D'autrepart, Kairos vient de publier trois fiches de réflexion. Elles servent à alimenter

le débat et à approfondir différentes pistes alternatives présentes dans le document Kairos.

- 1° la réduction du temps de travail (J-M Charlier);
- 2° le développement au Sud, à l'Est et... au Nord (J. Bock);
- 3° la fiscalité des patrimoines et l'établissement d'un cadastre des fortunes (Fr. Gobbe).

D'autres fiches sortiront dans le futur. Appel est fait à la collaboration.

*Rens. :
François
Gobbe, tél.:
02-762.39.20
ou Nadine
Dehaes, tél.:
02-242.98.31.*

Réseau FLORA : Les femmes et le travail

Trois groupes de travail vont se réunir en octobre et novembre pour approfondir la réflexion (commencée lors du forum de mai 98, voir journal n°9, p 22-23) et préparer des questions et des propositions à soumettre en décembre aux responsables des principaux partis politiques démocratiques.

1. Réduction du temps de travail rémunéré : Faut-il partager l'emploi via le temps partiel, les pauses-carrières, etc... ou vaut-il mieux réclamer une réduction généralisée et obligatoire du temps de travail ? La première réunion de ce groupe a eu lieu le 27 octobre à Bruxelles.

2. Différentes formes d'activation des allocations de chômage, en particulier les ALE et les emplois Smet, afin de dégager leurs aspects positifs et négatifs. La première réunion a eu lieu le 29 octobre à Bruxelles.

3. Création de nouveaux services générateurs d'emplois, à partir de tâches

aujourd'hui accomplies gratuitement en majorité par les femmes. La première réunion aura lieu le **9 novembre de 9h30 à 13h à Bruxelles.**

Chaque groupe devra inclure dans son travail une réflexion sur les rémunérations et la sécurité sociale en lien avec le thème spécifique qu'il a à traiter. Après sa réunion de démarrage, chacun des groupes se réunira encore une fois de son côté en novembre (vous y êtes les bienvenu(e)s). Ensuite une réunion commune aux trois groupes se tiendra en décembre, avant la rencontre avec les responsables politiques qui devrait avoir lieu durant la semaine du 14 décembre.

Avec cette démarche, le Réseau Flora espère à la fois aider les femmes qui voteront en 1999 à le faire en connaissance de cause et éclairer les professionnels de la politique sur les attentes d'une partie trop négligée de leur électorat.

*Rens. : Marie-
Rose Clinet,
secrétaire
générale de
Flora, rue
Bovy, 7, 4000
Liège, tél. +
fax 04-
253.24.15.*

AGENDA

- Comité de rédaction du journal du Collectif
2 novembre 20h15 c/o B. Paquay, Av. E. Masoin, 41/2, 1090 Bxl rens. : 02 - 478.56.20
- Réfugiés... un monde d'injustice ! « vendredis du SCI »
6 novembre 19h rue Van Elewijck, 35 à 1050 Bxl
PAF: 200 FB (débat + repas). Réservation obligatoire : 02 - 649.07.38
- La problématique des sans-abri
10 novembre de 8h30 à 17h30 Palais des Congrès, Esplanade de l'Europe, 2 à Liège
Matin : tour d'horizon avec échevins, président de CPAS, associations. Le ministre Taminaux parlera du rôle de la Région wallonne; Après-midi : la personne du sans-abri. Rens.: 04 - 232.31.46
- Citoyens et Citoyennes d'Europe, Égalité des chances dans une société en mutation. Rens.: 02 - 229.38.21
Forum belge de la Société civile et le Conseil des Femmes Francophones de Belgique
11 novembre de 13h30 à 17h15 Palais des Congrès, Esplanade de l'Europe, 2 à Liège, , 11 novembre,
- Marginalité, système, famille, Travail psychosocial et compétence des familles
12 novembre de 8h45 à 17h Université de Mons-Hainaut, Amph. Van Gogh, Campus de la plaine, 8, av. du Champ de Mars à Mons, Guy Ausloos, psychiatre-systémicien, Rens. 065-35.11.78
Paf: 1500 FB (250 Fr. pour le repas). Prix de groupe sur demande.
- Coordination "Cuba et l'Europe contre le blocus", Journée de Solidarité
14 novembre à partir de 15h av. Franklin Roosevelt, 50 à 1050 Bxl
Débats, meeting central (19h), en final (21h): récital du chanteur Carlos Varela, ULB (auditoire Janson)
Rens. 02-527.59.90 (Soc. Ss Frontières), 02-501.67.00 (Oxfam-Solidarité), 02-640.43.10 (Les Amis de Cuba).
- Le rôle de la Banque dans notre société ou la Banque en question(s) (voir annonce p 36, journal précédent),
14 novembre Auditorium de la Banque nationale de Belgique, à Bruxelles
Inscript. : Monique Van Peer, CRIOC, 02 - 547.06.41.
- Le troc revient à la mode : on échange des savoirs
17 novembre Bruxelles Rens : CFEP, tél.: 02 - 229.38 42.
- Congo : Crises et espoirs, les Amis du Monde Diplomatique avec Colette Braeckman, Elisabeth Burdot et Anne Martynow. Modérateur: Pierre Galand. Rens.: 02 - 231.01.74.
18 novembre 20 h Fac. Saint-Louis, rue du Marais 109, Audit.100 (1e étage) à Bruxelles.
- Violence à l'école et de l'école : M. A. Ben Outmane, médiateur à Molenbeek
19 novembre de 12h à 14h Amazone, salle 022, rue du Méridien, 10 à 1210 Bxl
Rens.: 02 - 229.38.47
- Vie associative et publications, Ateliers du jeudi Com. Fr.
19 novembre Bruxelles Rens. : 02 - 413 20 25.
- Quelles politiques sociales à Bruxelles ?, Conseil bruxellois de coordination sociale (CBCS)
série de séminaires : 19 et 30 novembre, 14 décembre
Rens.: Alain Willaert 02-511.89.59, e-mail: <alain.willaert@euronet.be>.
- Colloque "Institutions financières internationales et droits de l'homme"
17, 18, 19 décembre à Louvain-La-Neuve (17 et 18), Bruxelles (19)
Rens.: GRESEA, 11 rue Royale, 1000 Bruxelles, 02-219.70.76
- "Y a pu d'argent dans l'mur", pièce de théâtre-action, Action contre la spéculation financière : krach boursier imaginaire. Au travers d'une farce burlesque et corrosive, trois comédiennes interrogent nos "croyances", dénoncent la "pensée unique" et notre passivité devant "l'horreur économique".
16 décembre Verviers (d'autres dates sont prévues).
Si vous souhaitez également vous lancer dans l'aventure - avec un groupe existant ou formé pour l'occasion, contactez Isabelle Franck ou Sophie Charlier au 02 - 227.66.80. (Vivre Ensemble/Entraide et Fraternité).
- Comité de rédaction du journal du Collectif
7 décembre 20h15 c/o Ghislaine De Smet, 63 r.Stéphanie, 1020 Bxl Rens. 02 - 426.44.12

Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous

Qui sommes-nous ?

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » du collectif est disponible sur demande). Il veut exister en tant que mouvement, en privilégiant aussi le fonctionnement en réseau avec d'autres mouvements.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. Nous pensons qu'en travaillant entre partenaires d'horizons différents, nous pourrions lutter plus efficacement contre l'exclusion et les problèmes d'emploi.

Genèse du projet

L'idée a germé au sein de l'association « **Solidarités en mouvement** », en juin 1995.

Différentes réunions ont été organisées et ont mobilisé diverses personnes autour d'un projet d'« Etats généraux de l'emploi ». Petit à petit, l'idée a mûri.

L'appel du collectif et son nom ont été adoptés définitivement le 14.9.96.

Nos objectifs

L'emploi a été jusqu'ici le moyen qui permettait d'avoir des revenus décents pour vivre et s'insérer dans la société. Or, il est de plus en plus en danger. Non seulement le nombre de personnes sans emploi augmente sans cesse, mais les conditions de travail de ceux qui ont encore un emploi se dégradent.

Nous refusons d'accepter cette situation comme une fatalité. Nous avons conscience qu'il est nécessaire d'agir et de lutter contre une logique du « yaka ». Nous pensons que les citoyens ont le droit et le devoir de s'exprimer, de réfléchir et de s'organiser pour impulser un changement de société. Il faut s'unir et constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

Que proposons-nous concrètement ?

Outre la participation aux marches européennes contre le chômage, les exclusions et la précarité du printemps 1997, un premier forum a été organisé en avril 97. Différents ateliers de réflexion sont organisés au sein du collectif et un second forum a eu lieu en mars 98, où nous avons invité d'autres organisations pour développer des revendications précises en matière d'emploi et d'accès à des revenus décents. La plate-forme qui est en est issue a été rendue publique en septembre 1998.

Comment nous contacter ?

Adresse : 47 rue Malibran à 1050 Bruxelles

Téléphone : 02 - 646.46.33

Fax : 02 - 646.46.33

e-mail : collectif.emploi@linkline.be

site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

Comment nous soutenir ?

abonnement : 300 FB par an (6 numéros)

membre sympathisant : 500 FB par an

membre effectif : 1.200 FB par an (600 FB pour les sans-emploi)

membre d'honneur : 2.000 FB par an ou plus

organisations : 1.200 FB par an (ou plus selon possibilités)

numéro de compte : 523 - 0800384 - 15

Journal de Collette

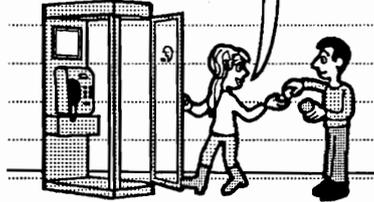
*Du 1er août
au 30 septembre 1998*

E&R

Jeudi 20

*Le prix d'une communication
dans une cabine publique
augmente fortement.*

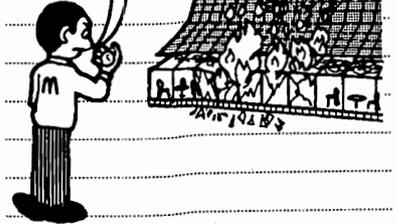
Puis-je utiliser ta carte de
crédit? Ma carte de banque est
plafonnée à 10.000 Frs.



Samedi 29

*Le groupe écoterroriste
"ALF" (Animal Liberation
Front) met le feu au
McDonald's de Puurs.*

10'32! Ce n'est déjà
plus possible de vendre
ces hamburgers.



Mardi 8

*Selon un rapport du PNUD,
la Belgique produit plus de
déchets que la moyenne de
l'Union Européenne.*

470 kilos par tête:
ce n'est pas perdu pour
tout le monde!



Mercredi 9

*Michel Vandebosch de Gaia
tabassé devant l'abattoir
d'Anderlecht en présence de la
gendarmérie.*

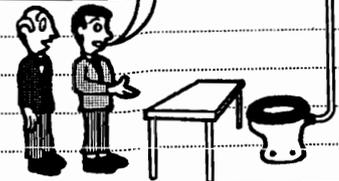
Nous ne pouvons pas intervenir
pour calmer ces gens-là: nous
n'avons pas de coussins.



Lundi 14

*Fraude massive lors d'un
examen européen: plusieurs
candidats utilisaient des
GSM dans les toilettes.*

Pour éviter ces problèmes
à l'avenir, je propose ce
modèle de table pour les
salles d'exams.



Mercredi 16

*Des pluies abondantes inondent
de grandes parties des provinces
de Liège, du Limbourg, du
Brabant et d'Anvers.*

Nous avons ici une cargaison
de coussins étanches venant
de la gendarmerie



Vendredi 18

*La Cour d'appel donne raison
à un couple belgo-
pakistanaï, accusé d'avoir
conclu un mariage blanc*

C'est suspect!
Chaque fois
que je veux
vérifier si leur
mariage est
réel, ils ferment
les rideaux.



Mardi 22

*Après la mort tragique de
Semira Adamu, la
gendarmérie promet de ne
plus utiliser que des menottes.*

